



INTERNATIONAL

Le Mrap salue le courage et la détermination du peuple tunisien



ÉDUCATION

Semaine de l'Éducation



INTERNATIONAL

Un bateau français pour Gaza



Différences

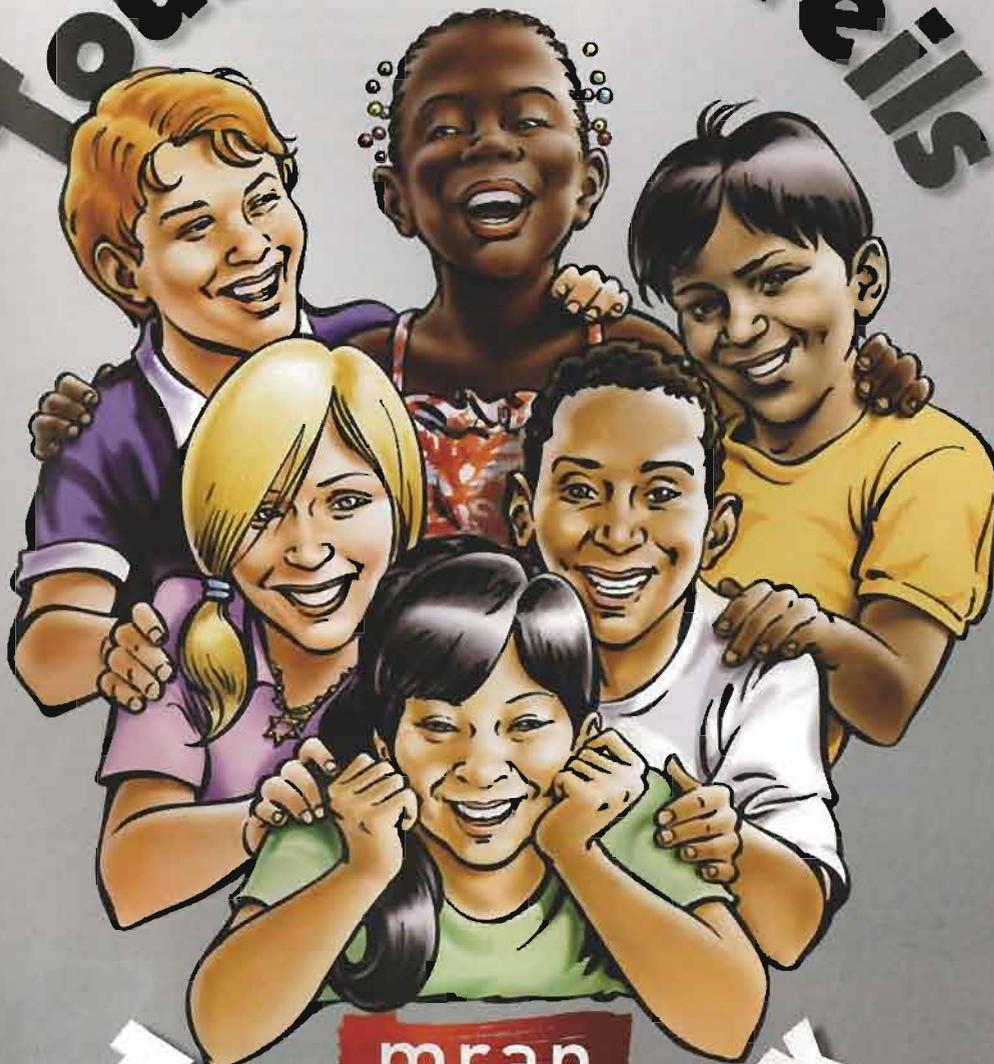


N°277

Janvier / Février / Mars 2011

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

Tous pas pareils



Tous égaux

DOSSIER

COLLOQUE, un siècle de fichage des Nomades aux Roms

Le MRAPE (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) organise un colloque sur le thème de la mémoire des juifs, des tsiganes et des roms.

COLLOQUE

Un siècle de fichage des Nomades aux Roms
DU CARNET ANTHROPOMÉTRIQUE À OSCAR

Le colloque sera présidé par le MRAPE et aura pour thème la mémoire des juifs, des tsiganes et des roms. Il sera présidé par le MRAPE et aura pour thème la mémoire des juifs, des tsiganes et des roms.

Samedi 5 février 2011
de 13h à 19h

Salle Jean Dame
17-19 rue Lapoëlle (Métro) 75002 Paris (Métro) 75002 Paris

ASSOCIATION MRAPE
01 53 38 99 99

mrap

INTERNATIONAL

- 3 - Le Mrap salue le courage et la détermination du peuple tunisien
- 6 - Carnet de voyage : forum de Dakar
- 7 - Une multi-nationale voyou au Chili ultra-libéral de Pinera
- 8 - Pour une nouvelle politique de l'Union européenne au Proche-Orient
- 9 - Un bateau français pour Gaza
- 10 - ONU. Une nouvelle Convention pour stopper l'hécatombe

DOSSIER : COLLOQUE un siècle de fichage des Nomades aux Roms

- 11 - Premiers échos d'un colloque
- 13 - Le fichage des nomades de la fin du XIXe siècle à 1969
- 14 - Le statut des Gens du voyage aujourd'hui
- 15 - Roms migrants d'Europe de l'Est : leur statut administratif en France depuis 1990
- 16 - Le fichier O.S.C.A.R.

IMMIGRATION

- 17 - PERMANENCE, d'accueil et d'assistance juridique du SIEGE
- 18 - Quelques informations sur ce qui se passe pour les mineurs isolés étrangers, à 90% afghans présents dans le 10^{ème} arrondissement
- 19 - Douce Europe

ANTIRACISME

- 20 - LA LUTTE CONTRE LE RACISME : UN COMBAT RÉPUBLICAIN

ÉDUCATION

- 21 - Le p'tit citoyen
- 22 - Parce que « la xénophobie d'Etat tue les droits de tous »
- 23 - SEMAINE D'ÉDUCATION CONTRE LE RACISME 2011

Campagne d'abonnement

Différences se veut être le moyen de communication essentiel du MRAP. Espace d'expression, de dialogue et d'information, il est porteur des valeurs antiracistes, de respect de l'autre, d'humanisme et d'amitié entre les peuples. Nous vous proposons de lui donner une place plus conséquente dans le paysage médiatique antiraciste. C'est pourquoi, nous vous invitons à participer activement à la campagne d'abonnement que nous lançons dès aujourd'hui grâce à la formule promotionnelle 2011 : 4 numéros pour 15 € (soit un numéro gratuit). Profitez et faites profiter vos amis, parents, collègues... En faisant connaître « Différences » et cet abonnement promotionnel. Nous savons pouvoir compter sur votre engagement antiraciste.

JC DULIEU
Directeur de publication par intérim

Librairie : kiosque

Eugénie Dossa-Quenum, *Geny, petit ange sorcier du Bénin*, Editions De Broca. 15 €.

Eugénie DOSSA QUENUM était une enfant très éveillée, élevée avec élevée avec un frère et deux soeurs par une mère seule, délaissée par le père pour une 2^{ème} épouse. Dès l'âge de cinq ans, elle était petite vendeuse aux côtés de sa mère, une commerçante à Cotonou. Mais elle n'avait qu'une idée : apprendre, aller à l'école et avoir plus tard accès à des études. A force d'acharnement, Eugénie arrive à être, tardivement, scolarisée. Elle est devenue ingénieur biologiste et a obtenu bien d'autres diplômes. Elle est aujourd'hui membre de Médecins du Monde, fait des conférences dans des institutions internationales, milite à la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté. Dans ce livre attachant et écrit très simplement, pour des adolescents, elle nous raconte son enfance ; un livre qui aura une suite. Il sera publié en plusieurs langues par l'UNESCO.

Gisèle Noublanche / giselenoublanche@yahoo.fr

L'école démocratique. Vers un renoncement politique ?, par Choukri BEN AYED, Armand Colin, 2010 (préface Christian Baudelot, postface Roger Establot).

Jamais l'école n'a été autant au cœur du débat public : les réformes se succèdent et suscitent doutes et controverses. Leur manque de cohérence globale et leur caractère souvent précipité donnent le sentiment d'une situation confuse, d'une perte de repères quant au sens et aux finalités de l'éducation. Comment analyser et comprendre les changements éducatifs en train de se faire ? Quelles sont leurs implications idéologiques et politiques ? Statut de l'école maternelle, traitement de la difficulté scolaire, violence à l'école, éducation prioritaire, suppression de la carte scolaire, soutien scolaire privé, les auteurs analysent les réformes menées actuellement et en démontrent le dénominateur commun : une vision mythologique et passiste d'une certaine orthodoxie pédagogique allée à un libéralisme éducatif. Ce nouvel ordre éducatif, en s'alignant sur un modèle emprunté à l'économie marchande - compétitivité, concurrence, libre choix du consommateur - met à mal les idéaux de justice, de solidarité et d'égalité auxquels une grande partie de la communauté éducatrice est attachée. L'ouvrage se conclut par des propositions d'actions possibles pour créer les conditions d'une véritable école démocratique.

Contributions d'Élisabeth BAUTIER, Choukri BEN AYED, Bernard BIER, Stéphane BONNERY, François BOUILLON, Sylvain BROCCOLICHI, Bertrand GEAY, Dominique GLASMAN, Benjamin MOIGNARD, Nathalie MONS, Jean-Yves ROCHEX, Rémi SINTHON, Agnès VAN ZANTEN, Michel WARREN.

« Différences »

43, bd de Magenta - 75010 PARIS
Tél.: 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98

Directeur de la publication intérimaire :

Jean-Claude Dulieu

Rédaction : Jean-Claude Dulieu

Assistante de rédaction : Michelle Fougeron

Administratrice : Marie-Annick Butez

Conception/Impression : Marnat - Tél.: 01 56 80 09 19

Dépôt légal : Juillet 2007

Bulletin de la formule promotionnelle : 4 numéros 15 euros

NOM Prénom

Adresse

N° tel

Mail



Chèque à libeller à l'ordre de « Différences »
envoyer au MRAP 43 boulevard Magenta 75010 Paris

Le MRAP face aux défis et aux espoirs de 2011

Lors de son congrès des 8 et 9 janvier 2011, face à l'ampleur des défis sociétaux et politiques à relever, le MRAP a opté pour une mise en synergie plus vigoureuse encore de l'ensemble de ses comités locaux et fédérations départementales, véritable tissu d'un engagement citoyen de proximité. Aujourd'hui comme hier, il s'agit de lutter pied à pied contre le racisme sous toutes ses formes, pour « assurer à tout être humain sans distinction la reconnaissance et l'exercice de ses droits et libertés fondamentaux [...] en quelque lieu et en quelque domaine que ce soit ».

Défi, dans une France socialement sinistrée, de la montée des idées et discours d'extrême-droite que le MRAP continuera à combattre pied à pied, juridiquement et politiquement :

- l'« original », Marine Le Pen comparant en décembre 2010 à l'« occupation » nazie la présence musulmane en France : « ... s'il s'agit de parler d'occupation, on pourrait en parler, pour le coup, parce que ça c'est une occupation du territoire », propos contre lesquels le MRAP a porté plainte, - tandis que les « copies », au plus haut niveau de la Droite de gouvernement, tentent de rivaliser en vue d'engranger à la présidentielle de 2012 le vote d'extrême-droite qui risquerait bien de leur échapper au profit de l'original.

Défi de la lutte pied à pied contre la persistance du racisme, des discriminations racistes et des inégalités sociales qu'elles recourent. Il s'agit là d'atteintes intolérables à la dignité et à l'égalité des citoyens contre lesquelles le MRAP doit renforcer l'efficacité de son combat :

- par un investissement sans cesse renforcé de terrain aux côtés des victimes de propos et d'actes racistes et discriminatoires, au sein de ses permanences d'accueil partout en France,
- par une action cohérente et une pédagogie novatrice contre le racisme aussi bien que du non-racisme,

- par la participation aux tribunes des Nations-Unies ainsi qu'aux réseaux Européens (ENAR) ou mondiaux (IMADR) dont le MRAP est membre...

Défis multiples en France de la résistance à une batterie de projets de lois xénophobes et sécuritaires - votées ou en cours d'adoption (loi Besson/Hortefeux sur l'immigration et LOPPSI 2...) -, destinées à criminaliser et expulser les étrangers et les sans-papiers, à fichier et interdire de séjour en France les plus précaires et les plus pauvres, mais aussi tous les citoyens. Elles appellent plus que jamais une résistance conjointe et organisée de l'ensemble des citoyens, des associations, syndicats et forces politiques progressistes.

Espoir nouveau suscité par le soulèvement des peuples tunisien et égyptien... - tandis que d'autres révolutions frémissent encore entre Méditerranée et Afrique - qui disent à la France, à l'Europe et au monde que les modèles néocoloniaux ont définitivement fait leur temps et qu'est advenu celui de l'égalité des hommes et des femmes, dans la solidarité des combats. Le Forum Social Mondial de Dakar en aura aussi marqué une étape. Les peuples arabes qui se lèvent pour renverser les dictatures corrompues soutenues par les États Unis et l'Europe constituent un démenti cinglant au « choc des civilisations ». Ils nous démontrent qu'il existe un autre choix que celui dans lequel certains voulaient les piéger : soit supporter les dictatures, soit accepter l'avènement de l'intégrisme.

« Un autre monde est possible ». Leur espoir est notre espoir ; le MRAP sera, comme il l'a toujours été, aux côtés DES PEUPLES épris de liberté et de justice.

Collège de la présidence nationale :
Bernadette HETTIER, Jean-Claude DULIEU,
Renée LE MIGNOT, Gianfranco FATTORINI.



Bernadette HETTIER



Jean-Claude DULIEU



Renée LE MIGNOT



Gianfranco FATTORINI

LE MRAP SALUE LE COURAGE ET LA DÉTERMINATION DU PEUPLE TUNISIEN

Le Mrap salue le courage et la détermination du peuple tunisien, de ces jeunes, de ces hommes et ces femmes qui ont osé affronter à mains nues la répression armée des forces de l'ordre et renverser la dictature de Zine El-Abidine Ben Ali.

Il s'incline devant les victimes de ce gouvernement maffieux, réaffirme sa solidarité à un peuple frère qui a été l'un des premiers à se libérer du joug colonial et condamne la complicité du gouvernement français qui - par l'intermédiaire des déclarations scandaleuses de Michèle Alliot Marie - n'a rien trouvé d'autre que de proposer à l'Algérie et à la Tunisie de partager « le « savoir-faire »

français en matière de sécurité ». Des mots très peu couverts pour signifier « mater » la révolte légitime du peuple.

Depuis de longues années le MRAP n'a cessé d'entretenir avec les organisations issues de l'immigration - et plus particulièrement la FTCT (Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives) - des relations privilégiées, fondées sur nos engagements communs pour la défense des droits fondamentaux, la lutte contre le racisme et la solidarité ici et là-bas.

Aussi est-ce avec beaucoup d'émotion que nous avons suivi la montée en force de la « Révolution » tunisienne. Le cœur des militants du MRAP a battu au rythme des événements quotidiens en Tunisie. L'ensemble des participants au Meeting de solidarité, organisé à la Bourse du travail de Paris le 13 janvier dernier, ont su qu'ils vivaient un véritable « moment historique ». Ils ne s'étaient pas trompés puisque Ben Ali quittait le pouvoir et la Tunisie le lendemain même.

Pour tous ces motifs, c'est un honneur et une bien gratifiante dette d'amitié que de donner la parole à Mouhieddine CHERBIB, ancien président de la FTCT et membre fondateur du Comité pour le Respect des Libertés des droits de l'homme en Tunisie (CRLDHT)

1 - Mouhieddine, peux-tu nous faire un bref historique de ce qui a conduit au soulèvement populaire en Tunisie ?

L'immolation par le feu de Mohamed Bouaziz le 17 décembre a été le déclencheur d'un mouvement de protestation, qui s'est progressivement mué en révolte, en insurrection jusqu'à atteindre le stade de la Révolution.

Une jeunesse, dont beaucoup de diplômés frappés par le chômage, et une population marginalisée sur les plans social et économique se sont identifiées dans ce geste que l'on aurait pu croire individuel et de désespoir.

Avant ce mouvement de Sidi Bouzid, nous avons vécu le mouvement social du Bassin minier, dans lequel toute une population de

cette région s'est soulevée dans le calme et la responsabilité pour ces mêmes causes. Le pouvoir tunisien s'est très vite évertué à tenter par tous les moyens d'étrangler le mouvement.

Durant plus d'un an, il a ainsi encerclé la région en y déployant de manière permanente quelque 6000 policiers, il n'a pas hésité à réprimer dans le sang comme le 6 juin 2008 où la police a tiré sur des manifestants à balles réelles avec pour bilan macabre 26 blessés et 2 morts.

S'en sont suivies des centaines d'arrestations et de peines de prison qui ont touché des catégories de population très variées : des jeunes, des syndicalistes, dont les membres de la direction de ce mouvement, ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 8 ans de prison.

Les revendications étaient alors les mêmes que celles de Sidi Bouzid : droit au travail, à la dignité, fin de la corruption et enfin droit à un développement durable et équilibré entre les régions.

2 - Quel est ton sentiment sur l'avenir du pays ? Qu'attends-tu maintenant le peuple tunisien ? As-tu des craintes qu'on cherche à leur « voler » leur Révolution ?

Dans les slogans et les mots d'ordre des manifestants, que cela soit à Sidi Bouzid ou dans toute autre région, ville et village tunisiens, ce qui est revenu le plus c'est cette aspiration à la Liberté et de vivre dans la dignité et la démocratie.

Ces jeunes manifestants s'adressaient au monde entier avec ce message de Liberté et lançaient un appel à la solidarité. C'est un cinglant démenti à tous les prédicateurs de la Guerre des Cultures ou de la théorie selon laquelle le monde arabo-musulman ne serait pas prêt pour la Démocratie.

Nous n'avons pas vu ou entendu de slogan islamiste par exemple ou de repli identitaire : c'est pour cela que cette révolution a été

admiration et suivie par les peuples du monde entier et le monde arabe s'est senti libéré avec cette Révolution. Tout le monde arabe a bougé, de l'Égypte jusqu'au Yémen, en Algérie, au Soudan, en Jordanie ou en Syrie. On assiste à un processus révolutionnaire qui veut chasser les dictateurs et vivre dans la Liberté et la démocratie.

3 - En avril 2008 Nicolas Sarkozy avait déclaré « ne pas avoir de leçon à donner à la Tunisie en matière de droits de l'homme », la signature de contrats commerciaux se profilant derrière l'« Union pour la Méditerranée » étant pour le gouvernement français bien plus importante que le sort des prisonniers politiques et plus généralement du peuple tunisien. Qu'attends-tu aujourd'hui du gouvernement français et plus généralement de l'Union européenne ?

Le gouvernement français a soutenu la Dictature jusqu'à la dernière minute et les déclarations de « MAM », proposant l'assistance de la France à la dictature pour réprimer les manifestants en pleine insurrection populaire, marquent le déshonneur de cette politique de soutien aux dictatures dans le monde.

Maintenant, nous attendons de la France et de l'Union européenne un changement complet de politique, ils doivent soutenir l'aspiration de ces peuples à la Liberté et à la démocratie, ils doivent aider cette démocratie naissante en Tunisie.

La France et l'Union européenne doivent établir de nouveaux rapports avec la Tunisie, basés sur le respect mutuel et l'amitié entre les peuples.

Cela passe, en premier lieu, par aider les nouvelles autorités tunisiennes à organiser des élections libres et transparentes, au développement économique et social de ces régions laissées pour compte et de cette jeunesse diplômée qui veut vivre dans la dignité. Il faut donc renégocier des accords bilatéraux respectueux des aspirations du peuple tunisien exprimées par la Révolution.

Mais en parallèle, un respect mutuel et des rapports équilibrés et de confiance ne peuvent passer que par une redéfinition de la politique d'immigration aux niveaux européen et français. Nous demandons, par conséquent, l'arrêt immédiat des expulsions et la régularisation des sans papiers, comme première mesure de confiance au peuple tunisien de la part du gouvernement français par exemple.

4 - La FTCT propose l'élaboration « de cahiers de doléances » de la diaspora, peux-tu nous parler de cette proposition et plus généralement des revendications de la FTCT ?

Longtemps, l'immigration tunisienne a vécu dans un climat de peur qui l'a éloignée de tout engagement social ou politique. Ce dernier mois a vu cette peur changer de camp, beaucoup de Tunisiennes et de Tunisiens ont participé aux manifestations de solidarité avec le peuple tunisien. De nombreux comités se sont constitués et nombreux sont ceux qui nous appellent pour les aider à s'organiser ou pour avoir une meilleure visibilité.

Nous avons lancé cette idée de cahier de doléance qui sera présenté en avril prochain aux nouvelles autorités, pour aider ces Tunisiens expatriés à tisser de nouveaux liens avec leur pays d'origine.

Jusqu'à maintenant, les immigrés n'ont été perçus que comme des ressources de devises par leurs compatriotes restés au pays. Nous voulons montrer qu'ils sont capables d'autre chose, c'est à dire de participer pleinement à aider ce processus démocratique et à bâtir la nouvelle Tunisie.

Nous appelons les Tunisiens de France et du monde à participer à la réalisation de ce cahier de doléance, une page web est à la disposition de tout citoyen tunisien pour y mettre ses propositions.

Nous comptons aussi réunir une assemblée ou des assises pour rédiger ce cahier à partir de ces propositions et par la suite, le remettre aux autorités le 9 Avril, « Journée du Martyr » en Tunisie.

5 - Qu'attends-tu aussi du mouvement de solidarité ? Comment pouvons-nous être utiles pour votre lutte citoyenne ?

Le mouvement de solidarité, auquel ont participé des associations comme le MRAP, a accompagné notre combat contre la dictature toutes ces dernières années, même quand on était isolé et que personne ne nous écoutait, parce que Ben Ali était alors considéré comme un rempart contre le danger islamiste.

Je ne peux que saluer ces milliers de manifestants qui ne cessent d'exprimer leur solidarité avec le peuple tunisien et nous demandent de leur formuler des suggestions pour pouvoir aider cette démocratie prometteuse et naissante en Tunisie.

Nous attendons beaucoup de la société civile, plus que des gouvernements, nous attendons qu'elle puisse tisser des liens avec la société civile tunisienne, basés sur le res-

pect et l'amitié en développant des projets de coopération sociaux, économiques, culturels, etc.

Nous leur demandons de continuer à visiter la Tunisie sans pour autant négliger les régions non touristiques, de Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa, Le Kef Jendouba... qui recèlent bien d'autres trésors que des plages de sable fin.

6 - Le peuple égyptien à son tour se soulève contre la dictature, la corruption et exige le départ de Moubarak. Cette aspiration à la liberté et à plus de justice sociale peut-elle faire tache d'huile ?

Quand on voit ce qui se passe en Égypte, on ne peut qu'espérer une issue aussi favorable que pour le modèle tunisien. La route sera sûrement encore longue et plus difficile, il y a à chasser un régime dictatorial corrompu, appuyé et porté par les Américains et Israël. Mais je ne vois aucune raison valable pour penser que les Égyptiens ou le monde arabe ne méritent pas de vivre en liberté et sous la démocratie.

7 - Au delà des régimes dictatoriaux de Ben Ali et de Moubarak, n'est-ce pas « l'ordre mondial » actuel, où les riches sont toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres qui est remis en cause ?

Oui je le crois, nous avons à comprendre cette révolution et les enseignements qu'elle peut nous donner.

Cette révolution vécue en direct par le monde entier, grâce à Internet et aux médias, a dévoilé les frustrations et les tensions socio-économiques engendrées par le modèle libéral dominant.

Il faut se rendre à l'évidence : c'est la fin d'un modèle fondé sur une priorité absolue à la croissance économique sans souci aucun pour une répartition équitable des fruits de cette croissance.

Les peuples s'expriment aujourd'hui contre l'imposition de cette pensée dominante et revendiquent leur place légitime dans un ordre mondial renouvelé et qui met l'humain au centre des préoccupations.

Enfin, les femmes ont également été en première ligne lors des manifestations et elles nous rappellent l'importance du combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Interview de Mouhieddine Cherbib par Bernadette Hélier et Renée Le Mignot (Janvier 2011)



manifestation organisée par le collectif nantais de soutien aux Tunisiens de Re-deyef, le samedi 15 janvier, le lendemain de la fuite de Ben Ali. Rassemblement devant le monument des 50 otages à Nantes.

CARNET DE VOYAGE du Ministère de la régularisation de tous les sans papiers AU FORUM SOCIAL MONDIAL DE DAKAR qui s'est déroulé du 6 AU 11 FÉVRIER 2011

Place de la République à Paris ce lundi 24 janvier 2011, c'est le grand jour du départ pour l'aéroport d'Orly de la délégation de 25 personnes du Ministère de la Régularisation de Tous les Sans Papiers en partance pour participer au Forum Social Mondial de Dakar qui se déroule du 6 au 11 février 2011.

Plus de 200 camarades sont venus souhaiter bon voyage et donner leur bénédiction à tous ceux qui partaient à Dakar (Sénégal) pour participer activement à ce forum. Il régnait une ambiance de fête aux sons des djembés, des vuvuzelas, des flûtes. Les camarades ont chanté et dansé sur ces rythmes qui donnaient une ambiance africaine, comme si on était au pays. Certains avaient un peu de nostalgie de ne pas être du voyage.

Le 26 janvier 2011, à Bamako, le Ministère de la Régularisation de Tous les Sans Papiers a marché avec les associations participant à la caravane Cotonou-Bamako-Dakar, dans les rues de Bamako jusqu'à l'Ambassade de France, afin de demander qu'une délégation soit reçue pour exprimer leurs doléances sur le sort réservé aux Sans Papiers en France.



A ce moment là, alors que des membres de la délégation s'entretenaient hors de l'ambassade avec un attaché, et sans aucune sommation, la police malienne s'est mise à charger violemment tous les manifestants. Alors que les enfants, ayant rejoint en nombre la manifestation, n'étaient pas épargnés, la police malienne matraquait notamment les Africains alors que les Toubabs, les Européens, étaient relativement épargnés. Cette initiative est-elle de l'ambassade française ou des autorités maliennes ?

Soixante ans après la décolonisation officielle, la police française a bien implanté ses méthodes au cœur de la Ville de Bamako. « Ouvrez les frontières » !

Suite aux incidents devant l'ambassade de France de Bamako, une délégation du Ministère de la Régularisation de Tous les Sans Papiers a été reçue le 27 janvier par quelques personnalités comme Madame SOUMARE (sœur d'un sans papiers de la coordination des sans papiers de Paris, Présidente d'une association de femmes), M. DJIRE (Président de la Fédération du Karité), M. TOURE (Vice-Président de l'Assemblée Nationale) et Youssouf COULIBALY (Maire du 2^{ème} District de Bamako), espérant que cela lui permettra de s'ouvrir des portes. Une délégation de 8 personnes est partie à Nioro du Sahel.

Après un long périple en bus d'une dizaine d'heures, les 8 représentants du Ministère de la Régularisation et environ 200 personnes constituant la Caravane de Bamako à Dakar sont arrivés à Nioro.

Le 28 janvier, ils ont organisé une marche silencieuse en mémoire des victimes de la migration, puis le 29 janvier, la caravane et la délégation du MRTSP sont partis à la frontière entre la Mauritanie et le Mali aux portes du Sahel. Cette destination s'est décidée après 2 jours de discussions et de débats souvent houleux pour savoir s'il fallait y aller, et avec une escorte militaire ou policière à cause de la peur de la « zone rouge » dans laquelle se situe Nioro. Après ces discussions interminables et redondantes, il a été décidé que ceux qui voulaient y aller iraient, ceux qui ne voulaient pas n'iraient pas : en d'autres termes il ne fut rien décidé, puisque les gens sont libres d'aller là où ils veulent (il semble qu'on se bat aussi pour la liberté de circulation...)

Quelques personnes sont parties de Nioro à Gogui, soit un trajet d'une soixantaine de kilomètres qui a duré plusieurs heures avec un bus qui est tombé en panne, en plein dans cette zone rouge. Non pas pour sortir les banderoles et manifester. Non pas pour ignorer les rares habitants de ce village, pas pour photographier la frontière constituée d'une barrière rouillée et de pierres posées à même le sol, même pas pour constater



qu'il n'y avait que 2 ou 3 policiers pour garder cette « Frontière ». La délégation par contre a parlé avec les habitants et discuté avec un ancien conseiller municipal. Lui n'a pas vu de terroriste depuis 20 ans, mais s'est battu durant autant d'années pour ne serait-ce qu'obtenir l'accès à l'eau. Ils sont ignorés des gouvernements, et la zone rouge tombe à pic pour dissuader toute personne d'aller voir à quel point ces habitants sont délaissés. Eux ils crèvent. Nous, on a peur !

Le 31 janvier 2011, à Bamako, dans le cadre de la Caravane Cotonou-Bamako-Dakar, des membres du Ministère de la Régularisation de Tous les Sans Papiers ainsi que des Associations (AME, Afrique Europe InterAct, le Mouvement des Sans Voix, etc.), ainsi que des personnes indépendantes venant de nombreux pays, ont manifesté jusqu'à la Maison de l'Europe à Bamako et sont passés devant l'hôtel de luxe « Lybia » afin de dénoncer les politiques européennes racistes et les accords bilatéraux (rappelons que le Mali résiste encore - mais pour combien de temps ? Il n'a pas signé ces accords). Ils ont dénoncé aussi la collaboration de Kadhafi à cette politique.

Le Forum Social Mondial de Dakar s'est déroulé du 6 au 11 février 2011, une manifestation réunissant plusieurs milliers de personnes venant de 130 pays est partie de la grande mosquée, en direction de l'université de Dakar où s'est déroulé ce forum. De très belles images et de magnifiques scènes pendant cette marche resteront gravés dans nos mémoires (milliers de boubous colorés, percussions, danses, chants...)

Le Forum Social Mondial de Dakar a-t-il été une réunion d'ONG en gros 4 x 4, que l'on a vus par dizaines, dont le prix frôle l'indécence, ou un réel espace social où le peuple a pu s'exprimer ? Des voix se sont élevées pour dénoncer ce qu'ils appellent un défilé de haute couture, sans discours, et très encadrés par des centaines de volontaires habillés en noir affublés d'un tee-shirt « sécurité ».

Ce forum a-t-il été une grande mascarade ou un forum d'expression pour les peuples ?

Martine Doucouré

UNE MULTI- NATIONALE VOYOU AU CHILI ULTRA-LIBÉRAL DE PINERA

Au Chili, on dit « la Minera », la compagnie minière Los Pelambres, la multinationale Luksic à capitaux japonais et chiliens, comme jadis on disait « la Frutera » au Guatemala, Costa Rica, pour l'United Fruit Company.

La Minera a installé la plus grande poubelle chimique d'Amérique latine (12 bassins de décantation), entre deux massifs de la Cordillère des Andes, dans la zone étroite de la « ceinture du Chili », sur la commune de Los Vilos, province de Choapa, région de Coquimbo. Le site, sans doute classé à haut risque, apparaît masqué sur Google earth. Une protection de fait.

Le dépotoir, qui finira par mesurer 240 m de haut, est construit selon la multinationale « en toute légalité » et sans payer quasiment d'impôts. On sait ce que vaut cette légalité, sous des régimes ultra-libéraux, à législation écologique indigente et face aux milliers de grosses enveloppes déjà distribuées par la Minera aux uns et aux autres. D'ores et déjà, le « tranque de relave » (le dépotoir) de El Mauro assoiffe les habitants de la vallée du Choapa, à 8 kilomètres en dessous, empoisonne les nappes phréatiques, les quelques filets d'eau restants, l'air, les animaux, les oiseaux... Nous avons vu des cultures mortes, des plantations de



noyers rachitiques. Pour laver son image, la Minera a acheté populations, élus - le maire de Salamanca la considère « un bon citoyen de sa commune » (Revue El Ciudadano, deuxième quinzaine de décembre 2010) -, journaux, dirigeants, multiplie les actes caritatifs (130 millions de pesos de dons au Téléthon), fait apporter l'eau dans les communes par containers. Elle a aussi déstructuré les communautés, les relations ancestrales selon le même journal (El Ciudadano) elle a détruit plus de 500 sites archéologiques, éliminé 70 hectares de canelo (arbre à cannelle), etc.

Selon les habitants en lutte depuis 10 ans (drapeau noir sur les toits des maisons) de la communauté de Caimanes - 1 600 personnes -, une décision du Tribunal Suprême, niée par la Compagnie, considère le site géologique impropre à cette installation (sol trop friable, risques sismiques, des pluies abondantes, inadaptation du rideau de sable qui ne prend pas en compte la pression, etc.) Dans ce lieu du bout du monde, 11 membres de la communauté, dont trois femmes, viennent de faire 81 jours de grève de la faim, sans aucune négociation au bout, une mesure extrême de désespoir et de colère. La Minera les a accusés de « vouloir obtenir des avantages économiques en mettant en danger leur vie » ; plusieurs d'entre eux ont de graves séquelles oculaires, ils ont été condamnés au blocus politique et médiatique total, alors qu'en même temps se déroulait le show, l'hypermédiatisation, le sauvetage des 33 mineurs de San José de Atacama, véritables stars. Aujourd'hui, un groupe d'actionnaires se charge de gérer leurs intérêts, leur image (Le Mercurio, 31/12/2010).

Juan Villalobos et Juan Ruiz, porte-paroles du Comité de défense de Caimanes, nous indiquent que « 1 800 tonnes de déchets entrent chaque jour. La Minera a obtenu l'autorisation, à base de subterfuges, et a acheté les autorités. L'eau que nous buvons

est jaune et les récipients qui la font bouillir deviennent verts. C'est le résultat de l'arsenic, du plomb et autres métaux lourds. La Minera joue avec nos vies. Un jour, en quelques secondes, le village de Caimanes sera rayé de la carte ».

Le maire pineriste de Los Vilos, Juan Jorquera Nino de Cépeda, ville à laquelle est rattachée Los Caimanes, nous reçoit sans langue de bois : « Je n'ai pas de faculté légale pour intervenir face à la Minera. Je ne peux même pas accéder au site. La volonté politique du gouvernement est insuffisante. » L'État dit que les normes légales sont remplies, « nous sommes des municipalités mendiantes. Pendant les 81 jours de la grève, jamais la presse n'a dit un mot. La Minera est au-dessus de nos lois. » Le Ministre de l'industrie minière considère, toute honte bue, qu'il s'agit d'une « affaire privée ». Le président du Sénat, Jorge Pizarro, reconnaît devant nous « la faiblesse des normes de 1994, lorsque la Minera s'est installée, l'inexistence d'un cadre légal environnemental. Notre pays, et plus particulièrement la région minière d'Illapel, est semé de nombreux « relaves », sans aucun contrôle, sans cadastre pour les recenser. Nous sommes face à un grave problème et nous commençons à prendre des mesures, mais les multinationales ont beaucoup d'argent et de force de persuasion. Il y a eu quelques audits, mais il est difficile de faire confiance à ces contrôles, étant donnée la puissance de la Minera. »

Au pays de l'ultra-libéral Pinera, qui revendique comme modèle Sarkozy, on peut séquestrer l'eau et empoisonner toute une communauté en toute impunité.

Jean ORTIZ, Maître de conférences,
Université de Pau et des Pays de l'Adour,
De Caimanes (Chili).

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE AU PROCHE-ORIENT

Les soussignés appellent à des sanctions contre la politique israélienne et ceux qui la mènent.

L'impunité, c'est l'assurance que se pépétuera la même politique. Pourquoi ? Parce que les gouvernements israéliens successifs s'obstinent à nier les droits fondamentaux du peuple palestinien, à saccager le contenu de tous les accords de paix proposés depuis ceux d'Oslo. Ils violent le droit international dans l'impunité. Ils poursuivent la colonisation de Jérusalem-Est et de la Cisjordanie. Ils ont martyrisé Gaza sous prétexte de réponse à des tirs de roquettes aveugles - certes condamnables. Ils ont provoqué un bain de sang lors de l'opération contre la « flottille humanitaire ». Sanctionner la politique israélienne apparaît aujourd'hui comme une nécessité si on veut faire avancer la cause d'une paix juste au Proche-Orient, c'est-à-dire le respect des droits du peuple palestinien, de sa sécurité et de la sécurité du peuple israélien.

**Des sanctions ?
Mais quelles sanctions ?
La question nécessite
une clarification.**

Si l'on est partisan, comme nous le sommes, de contribuer à réaliser les conditions d'une paix juste et durable, la première exigence est la suspension de l'accord préférentiel entre l'Union européenne et l'État d'Israël. Ne pas le suspendre encourage une politique qui nie en permanence les droits humains les plus élémentaires. L'Union européenne a par ailleurs adopté des textes, relatifs à la traçabilité des produits israéliens ou supposés tels, qu'elle n'applique que de façon partielle et insuffisante. Les investissements d'entreprises européennes qui facilitent la colonisation ou en profitent doivent cesser.

Suspendre l'accord préférentiel jusqu'à ce qu'Israël s'engage réellement dans un processus de paix, appliquer les textes qui interdisent aux produits des colonies d'être importés en Europe sous label israélien constituent à nos yeux des objectifs politiques immédiats, crédibles, justes, efficaces, rassembleurs. Les paroles creuses de soutien aux droits palestiniens, démenties par les encouragements de facto à la politique qui les nie, laissent le champ libre aux dirigeants actuels d'Israël. Que change cette situation et demain des négociations pourront reprendre avec comme préalable le gel des colonies, pour aboutir au retrait israélien sur les frontières de 1967, à un accord sur Jérusalem, capitale partagée, et à une solution négociée du problème des réfugiés sur la base des résolutions de l'ONU.

C'est dans cette perspective que nous rejetons deux positions antagonistes.

D'un côté celle qui prône le boycott total d'Israël, mesure proclamée radicale ; d'un autre côté, celle des forces qui n'ont jamais agi pour que l'Union européenne exerce une pression réelle sur la politique israélienne et prennent prétexte de la pré-

Ont signé les personnalités ci-dessous :

- Gérard Aschieri, enseignant, syndicaliste
- Raymond Aubrac, résistant
- Claudie Bassi-Lederman, universitaire
- Sophie Bessis, historienne
- Nicole Borvo Cohen-Seat, sénatrice PCF de Paris
- Ian Brossat, président du groupe PCF/PG au Conseil de Paris, élu du 18^{ème}
- Marie-George Buffet, députée PCF
- Jean-Pierre Cabouat, ancien ambassadeur, membre de la Commission nationale consultative des Droits de l'homme (CNCDH)
- Alice Cherki, psychanalyste et essayiste
- Maurice Cling, ancien déporté, professeur d'université honoraire
- Michel Dreyfus, historien
- Simone Dreyfus-Gamelon, anthropologue, directrice d'étude à l'EHESS
- Jean-Pierre Dubois, président de la Ligue des Droits de l'Homme
- Olivier Gebuhrer, mathématicien, MCF honoraire, co-animateur d'Une Autre Voix Juive
- Stéphane Hessel, Ambassadeur de France
- Isaac Johsua, économiste
- Pierre Kalfon, écrivain, journaliste
- Henri Leclerc, président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme
- Pascal Lederer, physicien, co-animateur d'Une Autre Voix Juive
- Renée Le Mignot, co-présidente du MRAP
- Alain Lipietz, ancien député au Parlement européen
- Michaël Löwy, sociologue, philosophe, directeur de recherche émérite au CNRS
- Gilles Manceron, historien, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme
- Sylvie Mayer, député au Parlement européen 1979-1994
- Yvon Quiniou, philosophe
- Maurice Rajsfus, président de l'Observatoire des libertés
- Yves Salesse, haut fonctionnaire
- Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT
- Michel Tubiana, président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme
- Pierre Villard, co-président du Mouvement de la paix
- Roland Wlos, ancien conseiller municipal de Paris

tendue radicalité du boycott total, qualifié de campagne de haine, pour exiger d'inacceptables censures ou poursuites judiciaires. Nous considérons qu'il faut être aux côtés des progressistes israéliens, qui soutiennent le boycott des produits des colonies, comme aux côtés des progressistes palestiniens.

Nous soutenons la demande de hauts responsables palestiniens pour une action vers l'Union européenne, en vue de sanctions efficaces, et non du boycott total d'Israël.

La lutte pour des sanctions à l'encontre de la politique israélienne doit s'accompagner de clarté sur les objectifs poursuivis et sur les moyens de lever les obstacles. Seule cette clarté permettra de convaincre ; elle seule permettra l'union la plus large pour que cesse enfin un conflit meurtrier, absurde en tout point, car les conditions du règlement pacifique juste et négocié sont connues et elles s'imposeront. Elle seule permettra à l'indignation de trouver son prolongement efficace et sa contribution au rétablissement du peuple palestinien dans ses droits fondamentaux.

Nous nous y engageons, nous vous y engageons.

UN BATEAU FRANÇAIS POUR GAZA



Lors du congrès du MRAP de janvier, la délégation Nord-Pas-de-Calais a remis un chèque de 2100 euros pour financer le bateau français pour Gaza



La « flottille de la liberté II » partira au printemps prochain en direction de Gaza pour briser le blocus. Le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens et la Plateforme des ONG pour la Palestine (le MRAP faisant partie de l'un et de l'autre) ont décidé conjointement de lancer la campagne « Un bateau français pour Gaza ».

Même si les bateaux transporteront du matériel humanitaire, les objectifs de cette campagne sont avant tout politiques : dénoncer le blocus illégal de Gaza et exiger l'application du droit international, le blocus constituant entre autre une punition collective d'un million et demi de Gazaouis en violation du droit international. Le bateau se veut aussi un message

au gouvernement français afin qu'il fasse pression sur Israël pour l'application du droit et la levée du blocus.

La première flottille avait été sauvagement attaquée, dans les eaux internationales, par des commandos israéliens le 31 mai 2010, faisant 9 morts Turcs sur le « Navi Marmara ». La seconde flottille du printemps 2011 veut lancer un message international d'exigence de justice. Cette flottille devrait comporter de 20 à 35 bateaux de différents pays d'Europe, d'Asie et des Amériques, ainsi que des bateaux internationaux transportant soit des passagers, soit du matériel humanitaire. Les passagers, outre les représentants des mouvements de solidarité, seront constitués de personnalités représentatives de la société française.

Après le crime commis contre le Navi Marmara et les protestations internationales, Israël a été contraint d'alléger légèrement le blocus, mais les besoins des Gazaouis ne sont couverts que pour environ 40%. La situation relative aux besoins médicaux, sanitaires, d'éducation, de construction demeure très préoccupante.

Pour soutenir la campagne « Un Bateau français pour Gaza » :

- pour un don en ligne : <http://secure.mrap.fr/Un-bateau-pour-Gaza.html>
 - chèque à libeller à « MRAP - Un bateau pour Gaza France » et à adresser au MRAP, 43 boulevard Magenta, 75010 Paris
 - si vous souhaitez effectuer un don par virement :
- DOMICILIATION : CREDIT COOP GARE DE L'EST
CODE BANQUE : 42559 ; CODE GUICHET 00003 ; N° COMPTE 41020017913 ; CLE 71

la colonisation est illégale
Ne contribuez pas à l'injustice envers les Palestiniens
N'ACHETEZ PAS
les fruits et légumes
des colonies israéliennes



de marque
Carmel - Jaffa - Jordan River

mrp mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard Magenta - 75010 Paris - Tél. 01 42 55 91 99 - Fax. 01 42 55 91 97 - www.mrap.fr

Déclaration du Bureau Exécutif du 6 novembre 2010

Dans le cadre de la campagne BDS, Boycott, Désinvestissement, Sanctions à l'égard du gouvernement israélien, le MRAP tient à rappeler sa position d'appel au boycott des produits israéliens issus des colonies : il s'agit d'une campagne non violente, ciblée contre la colonisation illégale et la fin de l'occupation, obstacles essentiels à la paix.

Israël ne respecte pas les normes de traçabilité permettant de distinguer les produits en provenance des colonies illégales dans les territoires palestiniens occupés. En 2000, Israël a conclu un accord d'association avec l'Union Européenne l'autorisant notamment à exporter ses produits vers l'UE sans taxes douanières. Or, des entreprises israéliennes se sont installées dans les colonies pour profiter des avantages considérables offerts par cet accord. Ces colonies dont l'existence viole le droit international, volent les terres et les ressources des Palestiniens, profitant en toute illégalité de cette dispense de taxes douanières, car le gouvernement exporte les produits de ces entreprises sous l'appellation frauduleuse « origine Israël ».

Cette forme de boycott est aussi un moyen de dénoncer les entreprises, israéliennes ou non, qui profitent de la colonisation ou qui la favorisent.

Le MRAP tient à saluer les organisations anti-colonialistes israéliennes, telles Gush Shalom, Tal'ayoush, Coalition of Women for Peace... qui depuis plus de dix ans appellent au boycott des produits cultivés ou produits dans les colonies. Cette campagne a conduit plusieurs de ces entreprises à quitter les Territoires occupés et à se relocaliser en Israël.





O.N.U.

Une nouvelle Convention pour STOPPER L'HÉCATOMBE

Toutes les six secondes, un enfant meurt à cause de la malnutrition chronique, voire de l'absence de nutrition : soit 3 millions de personnes par an. Intimement lié au droit à la vie, le droit à l'alimentation demeure celui qui subit les violations les plus graves, profondes, diffusées et persistantes. Paradoxalement, 80% des victimes vivent en milieu rural.

À l'occasion de la dernière session du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme (janvier 2011), le groupe de rédaction sur le droit à l'alimentation a présenté une étude sur « la discrimination dans le contexte du droit à l'alimentation » et une autre sur « la promotion des droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural ».

Tout au long des deux études présentées, on peut déceler en filigrane plusieurs aspects de la discrimination institutionnelle, nationale ou internationale, et finalement de la discrimination structurelle. Conséquences directes de l'héritage laissé par l'histoire des peuples et des nations. Il en va ainsi de la propriété des terres, des structures, des moyens et des filières de production, de distribution et de commercialisation. Il en va ainsi aussi de la marginalisation de franges particulières de la société.

La mise en œuvre des politiques agricoles modernes répond à des impératifs de productivité et de rentabilité qui doivent satisfaire les exigences d'un nombre restreint d'acteurs économiques, alors qu'elle porte directement atteinte à la jouissance du droit à l'alimentation de millions de personnes.

La simple distribution des terres est souvent l'expression d'une politique raciste qui ne dit pas son nom et qui, favorisant les descendants ou les vassaux des colons, conduit à une discrimination envers les autochtones. Quelle que soit l'origine des règles régissant la propriété foncière dans de nombreux pays, force est de constater que les victimes sont toujours et d'abord les paysans, bien qu'ils soient souvent les descendants des populations autochtones.

Le Groupe de travail, d'une part, présente plusieurs propositions pour approfondir les connaissances afin de mieux appréhender les différents aspects liés à la pleine jouissance ou aux conséquences des violations du droit à l'alimentation.

D'autre part, le Groupe de travail propose une démarche devant aboutir à l'adoption d'un nouvel instrument international protégeant les droits de la paysannerie. On touche là à la conception même des rapports de l'homme à la terre, de l'homme à la production et de la place de l'être humain dans la conception des politiques économiques et singulièrement de la politique agricole. La perspective à adopter n'est pas celle de la sécurité alimentaire, mais bien celle de la souveraineté alimentaire.

Gianfranco FATTORINI

[1] Composé par les experts indépendants J. Bengoa Cabello, C. Chung, L. Hüseyin, J. Ziegler et M. Zulfiar, il a joué de l'apport de C. Golay et I. Cismas de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève.

[2] La Convention internationale sur les droits des paysannes et des paysans a été adoptée par la Commission de Coordination internationale de Via Campesina à Séoul en mars 2009.

DOSSIER

COLLOQUE, un siècle de fichage des Nomades aux Roms

Le MAIRE DU DEUXIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS
et
Le MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES
ont réuni des historiens, des juristes, des sociologues et des militants
et vous invitent au
COLLOQUE

Un siècle de fichage des Nomades aux Roms
DU CARNET ANTHROPOMÉTRIQUE À OSCAR

1912 : loi sur le carnet anthropométrique des Nomades
2010 : fichier OSCAR (Outil de Statistique et de Contrôle de l'Aide au Retour) recueil de données biométriques sur les bénéficiaires de l'aide au retour principalement Roms roumains et bulgares en France

Samedi 5 février 2011
de 13h à 19h

Salle Jean Dame
17-19 rue Léopold Bellan
75002 Paris (métro Sentier)

RÉSERVATION ACCUEIL@MRAP.FR
01 53 38 99 99

2€ mrp

Premiers échos d'un colloque

L'idée d'organiser ce colloque est venue en participant au Comité d'organisation de l'année 2010 « Une mémoire française : les Tsiganes pendant la deuxième guerre mondiale, 1939- 1946 ».

Comprendre comment ces familles ont pu être internées et certaines maintenues dans des camps jusqu'en 1946 dans l'indifférence générale.

Comprendre comment se sont construits, installés, renforcés les préjugés concernant cette population.

Ce que j'ai entendu venant des historiens et en particulier d'Henriette Asséo méritait d'être porté à la connaissance de tous les militants.

Cette année de mémoire, reconnaissance et hommage aux survivants de ces épreuves semblait en bonne voie : déclaration de Monsieur Hubert Falco le 18 juillet, classement des vestiges du camp de Montreuil-Bellay reconnu monument historique...

Quand, soudain, un malheureux fait divers devient prétexte à une opération de diversion politique disproportionnée. Le 28 juillet le

gouvernement convoque à l'Élysée une réunion extraordinaire autour du président de la République Nicolas Sarkozy : le Premier ministre, les ministres de l'Intérieur, de la Justice, de l'Immigration, le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et les chefs de la police nationale et de la gendarmerie. L'annonce qui suit prévoit une série de mesures répressives. Nous voilà revenus à un temps qui ravive le sentiment d'être stigmatisés.

Les démantèlements de camps, expulsions, reconduites à la frontière se pratiquaient avant le 28 juillet. La seule nouveauté est la publicité qui en est faite et les amalgames scandaleux entre Gens du voyage, Roms, immigration clandestine et délinquance.

Voici qu'aujourd'hui encore une fois se pose la question : « comment en est-on arrivé là ? C'est pourquoi la mise en perspective de cent ans de fichage de 1912 à 2010 est extrêmement instructif. Connaître le contexte qui a conduit à l'institution des carnets an-

Quand la BD débîne les préjugés !

L'association MRAP 66 organise son concours national de Bande Dessinée 2011



Cette année, nous avons choisi de mettre à l'honneur la bande dessinée avec l'organisation de notre premier concours :

« bullons pour envoyer bouler les stéréotypes »

Accessible à tous quels que soient nos moyens ou notre âge, la bande dessinée représente pour nous le support idéal pour mobiliser un maximum de participants autour d'un sujet qui reste sensible à aborder : la lutte contre les discriminations et contre les inégalités de notre société.

De plus, il est facile de réaliser une planche soit à la main, soit par l'aide de logiciel comme Photoshop ou d'un site internet. Pour exemple, l'affiche du concours a été réalisée en quelques heures par Photoshop cs3.

Le contexte de notre action :
le 23 mars, journée internationale de lutte contre le racisme

Nous avons choisi d'orienter le thème sur la déconstruction des stéréotypes

LE SAMEDI 26 MARS 2011, NOTRE JURY RÉCOMPENSERA LES TROIS LAURÉATS EN PRÉSENCE DU CÉLÈBRE BÉDÉISTE SLIM.

Si vous souhaitez des informations complémentaires contactez-nous !

MRAP 66 (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)

35, rue Petite La Real - 66000 PERPIGNAN
04 30 44 36 40 ou 06 98 64 25 14



thropométriques des Nomades (à l'époque expérimentation de l'identification moderne des personnes), puis l'évolution des fichiers de police centralisés.

Savoir comment ces expérimentations se sont généralisées aux étrangers, aux juifs, puis à tous les Français en 1940.

Il importe maintenant que les militants, que le public, connaisse les statuts administratifs discriminatoires dans lesquels sont maintenus les citoyens français relevant de la catégorie « Gens du voyage » d'une part et les « Roms migrants » d'Europe de l'est d'autre part. Ces situations sont dénoncées par la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), par la CNCNDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) et par le CERD (Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale).

Les moyens modernes de fichage sont extrêmement perfectionnés. Quels enjeux présentent-ils à travers l'Europe ?

Notre attention avait déjà été attirée en 2008 par la déclaration d'une conseillère FN au Conseil régional d'Île de France refusant de voter les crédits pour les Gens du voyage en affirmant : « Ceux que vous appelez Gens du voyage n'en sont nullement... Et preuve en est, ce rapport du capitaine de gendarmerie, M. MARRO, et qui a publié une étude que je vous recommande sur la délinquance itinérante en France en provenance des pays de l'est.

Je vous le cite : « les délinquants itinérants sont issus soit des banlieues à risque, soit des minorités ethniques non sédentarisées plus communément appelées gens du voyages ... ». Car il va falloir vous y habituer, c'est bien ainsi qu'il va falloir les appeler : les MENS. »

Le MRAP s'est porté partie civile, ces propos ont donné lieu à une plainte qui sera jugée en juillet prochain.

Connaître les types de fichages, les pratiques et les enjeux, l'usage fait des données est un premier temps. Ensuite, il est important de les faire connaître aux populations visées. La publicité faite autour du fichier OSCAR (Outil Simplifié de Contrôle des Aides au Retour) tend à le banaliser. Mais nous verrons que les militants doivent être très attentifs car parfois un fichier peut en cacher un autre...

Des remerciements à la FNASAT qui a contribué à la réussite de ce colloque en faisant venir le Cercle de la Litote qui par son évocation d'une grande sensibilité a fait passer un souffle d'authenticité de la vie des Voyageurs et des épreuves qu'ils ont traversées.

La collaboration dans la préparation de cette journée avec différents membres de la FNASAT a été vraiment appréciable et a permis de partager une journée passionnante entre historiens, sociologues, militants et public dont nous essayons aujourd'hui de vous rendre compte.

Martine Platel

Spectacle de théâtre de rue du Cercle de la Litote

En ouverture, invitée par la FNASAT, la troupe du Cercle de la Litote a animé le quartier depuis la rue Montorgueil et rassemblé participants venus au colloque et passants surpris et intéressés pour donner son spectacle « Des vies à visage des gens du voyage » devant la salle Jean Dame.

Dans un décor simple et épuré, au plus près de la vie quotidienne, les trois comédiens portent les paroles recueillies auprès d'internes survivants et de leurs familles dans trois scènes de vie. Avec des phrases simples, percutantes, les acteurs font revivre des morceaux de vie, des souvenirs d'hier, des élans du cœur, des traces du passé laissant place à la peur.

Raymond Gurême, le dernier de ces témoins sans doute, interné à l'âge de quinze ans est venu aujourd'hui dire sa volonté que 70 ans après on n'oublie pas ! « On n'a pas parlé de ça entre nous. Même mes petits-enfants le savaient pas, ça. Maintenant j'ai décidé de le dire pour l'avenir, le futur ; tout ça... »

Ce spectacle a été conçu en relation avec l'Association Relais-Accueil des Gens du voyage de Sotteville-lès-Rouen dans le cadre du 70ème anniversaire du décret-loi du 7 avril 1940 assignant à résidence les Nomades porteurs des carnets anthropométriques.

Car c'est dans la région de Rouen, que les familles ont d'abord été arrêtées par les gendarmes, assignées à résidence, puis contraintes de laisser roulottes, camions et matériel de cirque ou de cinéma ambulants. Elles ont ensuite été internées dans différents camps français pour « nomades » dans des conditions indignes. (Linas-Monthery, Mulsanne et Montreuil-Bellay)

PROGRAMME

1) Ouverture du Colloque

Par Bernadette Hétier Co-présidente du MRAP avec Jacques Boutault, Maire du 2^{ème} arrondissement de Paris. Présentation du colloque par Martine Platel, responsable de la Commission Roms, Tsiganes et Gens du voyage du MRAP.

2) Table ronde 1 :

Histoire du fichage des « Nomades » de la fin du XIX^{ème} siècle à 1969

- Laurent Lopez et Arnaud-Dominique Houte

Avant 1912 : la gendarmerie et ses pratiques en matière de nomadisme. Comment les nomades ont été fichés et enregistrés par les brigades mobiles.

- Emmanuel Filhol

La loi de 1912.

- Ilsen About

Identifier et exclure : le fichage des Tsiganes en République dans l'entre-deux guerres.

- Monique Heddebaut

Vies de Tsiganes du Nord-Pas de Calais et de Belgique. Les rafles de l'automne 1943 et ceux qui ont formé le convoi Z.

3) Table ronde 2 :

Statut des Gens du voyage de 1946 à aujourd'hui

Modérateur : Jacqueline Charlemagne

- Jérôme Weinhard

La loi de 1969, les titres de circulation

- Bernard Pluchon

Le point sur le vote du projet d'abrogation de la loi de 1969 présenté par des députés PS en janvier 2011 à l'Assemblée Nationale.

Débat : comment la situation administrative des Gens du voyage « éternels étrangers de l'intérieur » peut-elle évoluer ?

Invité : Eugène ?, Alain Daumas, Président de l'UFAT (Union Française des Associations Tsiganes).

4) Table ronde 3

Roms migrants d'Europe de l'est en France depuis 1990.

Modérateur Laurent El Ghozi

- Jérôme Weinhard

Qui sont les MENS ? (Minorités Ethniques Non Sédentarisées ?).

- Yves Loriette

Roms migrants d'Europe de l'est : présentation de leur situation administrative en France depuis 1990.

- Grégoire Cousin

Fichier OSCAR

5) Débat :

Enjeux des fichages aujourd'hui ? Quelles utilisations de ces bases de données ? Quelles perspectives pour des actions militantes ?

Laurent El Ghozi, Méryem Marzouki, Bernadette Hétier



Sous le titre « De la surveillance rudimentaire du XIXe s. au fichage moderne du XXe s. : l'évolution des pratiques entre gendarmes et policiers mobiles à la veille de la première guerre mondiale », Arnaud-Dominique Houte et Laurent Lopez présentent conjointement deux des acteurs de cette histoire : la gendarmerie et la police.

Selon le Code pénal de 1810, les vagabonds sont « ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession ». Le vagabondage est un délit puni par la loi. Il est rarement poursuivi seul, les magistrats en font le plus souvent une incrimination complémentaire au vol et à la mendicité. A la fin du XIXe s., pour satisfaire l'opinion publique, un durcissement répressif s'engage contre les nomades dont la presse d'alors présente une image de voleurs, criminels et incendiaires. Un recensement général destiné à évaluer leur nombre est organisé le 20 mars 1895. Les résultats de cette opération de communication varient d'un département à l'autre. Les gendarmes, qui représentent la principale force de police dans le pays, y prennent une part importante. Ils sont pourtant perçus comme relativement impuissants, notamment lors de l'affaire Vacher, un tueur en série qui parcourt le pays en 1897. Ces actes policiers sont peu conformes à l'éthique militaire qui les anime et il arrive qu'ils soulignent les exagérations du danger représenté par les vagabonds. Ils montrent aussi peu de motivation à refouler les caravanes, une mission longue et compliquée. Par défaut de moyens, juridiques, techniques, mais aussi par manque de volonté, la surveillance est plutôt rudimentaire.

C'est ce qui change au début du XXe s. La surveillance des « nomades » (ce mot désigne tout à la fois étrangers, miséreux, déclassés, itinérants, chemineaux, vagabonds, romanichels, tziganes...) connaît avec la création des brigades mobiles de police judiciaire en 1907-1908 une révolution quantitative et qualitative. Chargées de la répression des criminels, ces brigades ont aussi la mission de photographier et identifier « les vagabonds, nomades et romanichels ». 3600 d'entre eux sont

« mesurés et photographiés » dès 1909. Les services de police mettent en valeur le chiffre : il faut mettre le problème en nombres pour le maîtriser. En 1912 est mise en place l'obligation du port du carnet anthropométrique par les nomades, ambulants et forains. La police judiciaire n'est plus la priorité des brigades mobiles, l'agenda policier est directement influencé par l'agenda politique. Les individus contrôlés sont mis en fiches sur des cartons conservés dans les brigades mobiles, dont une copie est envoyée au Contrôle général des services de recherches judiciaires. On dispose en août 1912, de 405 000 fiches. 93% des fiches d'une brigade de Dijon sont celles de nomades, fichés en raison de la prévention attachée à leur mode de vie et non pas d'une infraction. Alors que les procédés de la gendarmerie sont archaïques, la police mobile utilise des procédés modernes : photographie, signalement anthropométrique, dactyloscopie (prise des empreintes digitales). La police trouve un intérêt professionnel dans la facilité des missions concernant une population facilement repérable ; bureaucratique dans la possibilité de faire du chiffre, synonyme d'efficacité ; institutionnel puisque la centralisation de la surveillance des nomades lui permet d'acquiescer une prééminence décisive sur la gendarmerie. Mais contrôle, surveillance et mise en fiche des nomades n'ont pas fait diminuer la délinquance ou la criminalité. Leur résultat fut d'offrir un ennemi commun aux forces de l'ordre, forcées alors de coopérer, et de mettre en place des outils sécuritaires appliqués à toute la population.

Emmanuel Filhol présente ensuite la loi de 1912 qui institue les carnets anthropométriques. A la fin du XIXe s., le gouvernement cherche à dénombrier les « nomades, bohémiens, vagabonds » qui circulent sur le territoire français. Discours anti-nomades dans la presse, vœux des sociétés agricoles et des conseils généraux sont des préludes à des mesures visant la surveillance et la marginalisation des « Romanichels », comme le recensement qui eut lieu de 1907 à 1909 ou une circulaire du 4

Le fichage des nomades de la fin du XIX^e siècle à 1969

avril 1908 prescrivant aux brigades mobiles de police de photographier chaque fois qu'ils en auront la possibilité les vagabonds, nomades et romanichels. Le 25 novembre 1908, Georges Clémenceau, ministre de l'Intérieur, présente un projet de loi sur la circulation des nomades qui définit les catégories des ambulants et des nomades, ces derniers étant dépourvus de domicile fixe.

C'est le 16 juillet 1912 qu'est adoptée une loi qui définit deux catégories de nomades : les forains de nationalité française et les nomades proprement dits, désignés comme bohémiens ou romanichels, quelle que soit leur nationalité. Ces derniers sont tenus de faire viser dans les localités où ils se rendent un carnet anthropométrique individuel établi dès qu'ils ont atteint l'âge de 13 ans, contenant leurs mensurations (hauteur de la taille, du buste, envergure, longueur et largeur de la tête, diamètre bizygomatique, (largeur du visage), longueur de l'oreille droite, du médius et de l'auriculaire gauches, de la coudée et du pied gauches), couleur des yeux, empreintes digitales, photographies de face et de profil. Chaque chef de famille reçoit aussi un carnet collectif où figurent les liens familiaux qui le rattachent aux autres membres du groupe, les empreintes digitales des enfants de moins de treize ans, la description et le numéro des roulottes du groupe.

Aux carnets correspondent des notices individuelles conservées à la Préfecture et à la Direction de la Sûreté générale du Ministère de l'Intérieur. Des registres sont constitués dans les commissariats, gendarmeries et mairies. Pour chaque nomade, 8 fiches sont constituées. Ces carnets ne suscitèrent pas de critiques de la part des juristes. La loi du 16 juillet 1912 eut des incidences graves sur le sort des Tsiganes en France puisque les titulaires de livrets furent assignés à résidence le 6 avril 1940, prélude à un internement qui se prolongera jusqu'à mai 1946.

Ilsen About

Le statut des Gens du voyage aujourd'hui

La seconde table-ronde est consacrée aux Gens du voyage, dont l'exclusion relève d'une approche sécuritaire. Une législation archaïque traduit une volonté de contrôle des institutions sur l'individu.

Jérôme Weinhard présente la loi de 1969 qui établit les titres de circulation.

La définition administrative des Gens du voyage ne comporte aucune connotation ethnique. Les Gens du voyage sont des personnes sans domicile ni résidence fixe, circulant ou exerçant des activités ambulantes.

Après 16 ans, les Gens du Voyage doivent avoir une commune de rattachement. Le nombre de personnes rattachées à une commune ne doit pas dépasser 3% de la population municipale (des dérogations sont possibles pour le maintien de l'unité des familles et pour des motifs professionnels). Le rattachement se fait pour deux ans. Les Gens du voyage doivent être en possession de livrets dont il existe quatre types : livret A pour les activités ambulantes, livret B pour les personnes accompagnant ou employés des titulaires des livrets A, livrets de circulation pour ceux qui disposent de ressources régulières, carnet de circulation pour ceux qui en sont dépourvus.

Les livrets ne sont pas des pièces d'identité. Leurs titulaires sont recensés dans le FPSDRF : Fichier des Personnes sans Domicile ni Résidence Fixe, qui contient des informations d'identité, la description des signes particuliers et, depuis 2005, des photos numérisées. Les données sont conservées jusqu'au décès ou jusqu'à l'âge de 80 ans, ou 6 mois après la sédentarisation du titulaire. En 1972, on comptait 42 231 titres de circulation et 205 583 en 2009. Lors des visas, le fichier des personnes recherchées est contrôlé. Les voyageurs font l'objet de contrôles d'identité deux fois plus que les autres. Tous les ans, des condamnations sont prononcées pour défaut de livret de circulation. Le fichier

est consulté environ 4000 fois par an.

Bernard Pluchon s'interroge sur la fabrication de la catégorie des Gens du voyage, « population problématique ».

La catégorie des « Gens du voyage » construite par l'autorité publique fabrique une population problématique par l'amalgame entre des situations et des groupes différents. Dans ce sens les « Gens du voyage » servent de bouc émissaire à la puissance publique ou comme antithèse de la norme. La catégorisation participe ici à construire le problème. Et pour ceux que l'on désigne le plus souvent comme issus de la communauté des Gens du voyage, comme pour toutes les catégorisations qui se construisent sur des amalgames, la discrimination renforce toujours le repli sur soi quand elle ne le crée pas. La réalité du Voyage et des Voyageurs ne peut pas se réduire à des problèmes de stationnement ou d'une soi-disant intégration... Comme si par ailleurs, l'habitat caravane n'était pas un mode d'habitat « normal », mais un « problème » de stationnement, et comme si cette population restait définitivement « étrangère » bien que française. Les enjeux qui se trouvent derrière la question de nommer une population nous concernent tous, car elle nous indique un modèle de société, une société où des normes doivent s'imposer à tous y compris par l'arbitraire, ou à l'opposé, une société ouverte qui organise démocratiquement le vivre ensemble d'une population dans sa diversité. Quand on parle des Gens du voyage, on ne peut pas faire l'impasse de la place particulière des Tsiganes sur lesquels les politiques publiques ont particulièrement focalisé leur action normalisatrice, entre autre pour ethniciser cette catégorie. L'histoire des Tsiganes et aujourd'hui des Gens du voyage, c'est aussi celle de la confrontation entre la norme sédentaire et l'image d'une liberté plus ou moins perdue ou possible. Les populations non sédentaires font l'objet d'un amalgame entre pauvreté et dangerosité, entre précarité et margina-



lité. C'est aussi la confrontation entre une société d'individus rattachés à une famille ou des groupes familiaux et l'apparition d'une puissance publique qui organise la société sur l'individu.

Le processus de catégorisation est intimement lié aux opérations de recensement et de mise en fiche. Les Tsiganes apparaissent au début du 15e siècle. Remarquables au milieu des autres groupes de voyageurs de l'époque, commerçants ambulants, colporteurs, vagabonds, mendiants et brigands ou soldats errants, ils ne sont pas particulièrement stigmatisés jusqu'à la fin du 17e siècle. En 1682, Louis XIV les condamne aux galères ou à la soumission. Le roi veut renforcer son pouvoir contre une noblesse qui s'attache leurs services et les protège. La répression sévère qui suivra dans la majeure partie du Royaume entraînera, pour ceux qui échapperont aux galères, leur départ du pays ou leur sédentarisation. Des femmes dont les hommes ont été envoyés aux galères voyagent à travers la France pour les rejoindre sur les lieux où ils sont transférés. Elles sont pourchassées pour vagabondage, mais leurs délits sont très rares et le plus souvent mineurs.

Au milieu du 19e s., l'arrivée de nouveaux groupes tsiganes en provenance de Roumanie et de Moldavie - où ils viennent d'être libérés de leur condition d'« esclaves » - réactive l'image de l'étrange étranger, de l'apatride. La Troisième République structure son territoire et organise la question sociale. Des Manouches et des Yéniliches d'Alsace et de Lorraine se rapatrient en France. Le rattachement de la Savoie provoque également le retour de familles de Sinté-piémontais. Les élus s'inquiètent, la presse les qualifie d'envahisseurs, on parle de « nomades ethniques » considérés comme inassimilables et dangereux. Ces mouvements vont donner prétexte à un recensement des populations itinérantes et le 20 mars 1895, le Ministère de l'intérieur fait procéder au recensement des

vagabonds, nomades, saltimbanques, gens sans aveu. 400 000 personnes sont recensées dont on estime alors que 25 000 seraient tsiganes. Le 16 juillet 1912, est votée la loi qui instaure le carnet forain pour les commerçants ambulants et le carnet anthropométrique pour une nouvelle catégorie administrative : les « nomades ». Cette population n'est pas homogène. L'étude détaillée du registre des nomades du commissariat central de la ville de Nantes pendant la période de l'entre-deux guerres montre que la moitié des « nomades » inscrits sont des employés ou commerçants étrangers de passage dans la ville. L'autre moitié se départage à peu près équitablement entre journaliers agricoles, ouvriers et artisans temporairement itinérants d'un côté et familles nomades majoritairement françaises de l'autre côté. Ces politiques de contrôle et de surveillance vont aboutir à l'internement des nomades pendant et après la seconde guerre mondiale.

Les familles qui ont subi l'internement sont laissées pour compte des politiques publiques malgré quelques actions associatives. En 1951, le Ministère de l'Intérieur recense 6 830 nomades porteurs d'un carnet anthropométrique. Pendant la période dite des Trente Glorieuses, une partie des Voyageurs va à nouveau et peu à peu s'intégrer dans le tissu local. En 1968, Raymond Marcellin estime cette population à environ 10 000 personnes. C'est l'occasion, semble-t-il, d'aménager la loi de 1912. C'est ainsi qu'est votée la loi du 3 janvier 1969 qui conserve les 2 principales catégories, mais fait disparaître leurs intitulés, les termes de « forains » et « nomades » étant jugés devenus trop stigmatisants. Pour autant, l'ambiguïté subsiste pour l'opinion publique qui ne fait pas la distinction entre « nomades », bohémiens ou gitans qui restent pour elle, et par le statut d'exception que leur confère la loi, une population à part. La loi de 1969 ne remet pas fondamentalement en cause les catégories créées par la loi de 1912, confortant même l'amalgame entre les anciennes catégories de forains et nomades, ce que souhaitaient éviter les premiers législateurs, avec l'utilisation progressive de la nouvelle dénomination de « Gens du voyage » qui se voulait méliorative.

Nous savons aujourd'hui ce qu'il est advenu de ces bonnes intentions et l'épisode le plus contemporain de cette histoire, avec une Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (dite LOPPSI 2), nous laisse à penser que les autorités publiques font à nouveau l'amalgame entre précarité et délinquance, migration et mode de vie itinérant, confondant des statuts administratifs et sociaux différents... avec le retour de l'image de l'ennemi intérieur et de l'étrange étranger.

Roms migrants d'Europe de l'Est : leur statut administratif en France depuis 1990

Modérateur Laurent El Ghazi
par Yves Loriette

Président de la fédération du MRAP du Val de Marne, responsable de la Commission Roms, Tsiganes et Gens du Voyage

Des familles roms en provenance de Roumanie et de Bulgarie arrivèrent en Europe Occidentale dès la chute du communisme dans les années 1990. Le passage à une économie de marché détériorait leur position sociale et, en Roumanie où ils avaient été esclaves jusqu'en 1860, les exposait au mépris de la part des autres Roumains. Des Roms yougoslaves fuyant les persécutions dont ils étaient victimes en particulier au Kosovo arrivèrent aussi en Europe occidentale. Ces populations subirent une instrumentalisation politique de la part des gouvernements français successifs qui avaient besoin d'un bouc émissaire pour faire passer les aspects négatifs de leur politique. En 2006 sur 24000 étrangers reconduits à la frontière, 6000 étaient roumains ou bulgares. Des mesures d'humiliation, de harcèlement et de rejet n'ont cessé de se développer pour atteindre leur paroxysme à l'été 2010. Mais paradoxalement le discours xénophobe de Sarkozy à Grenoble a provoqué dans la population un sentiment de solidarité envers les Roms.

Les familles roms migrantes sont harcelées : accusées d'avoir des ressources insuffisantes, elles sont reconduites à la frontière et lorsqu'elles possèdent une petite somme d'argent on les accuse de l'avoir volée... Leur nombre « alimente » pour 30 % les chiffres d'expulsion annuels du Ministère de l'Intérieur. Les propriétaires des terrains ou de squats obtiennent des tribunaux des ordres d'expulsion qui jettent à la rue les familles et ruinent les efforts d'insertion engagés par les Roms et les associations (santé, scolarisation, aide au logement etc.). L'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union Européenne en janvier 2007 a suscité un espoir d'intégration pour les populations roms. Elle ne s'est pas traduite dans les faits par un flux migratoire important, comme Eric Besson en a convenu lui-même puisque le chiffre avancé de 10 000 à 15 000 personnes est stable depuis des années. Cependant, 2200 Roumains et Bulgares ont été reconduits à la frontière en 2007 et 5200 en 2008 dans le seul cadre des retours humanitaires, qui leur permet de bénéficier de 300 euros par adulte et 100 euros par enfant.

Dès décembre 2006, une circulaire du ministère de l'Intérieur suivie d'un décret précisait les modalités d'admission au séjour et d'éloignement des ressortissants roumains et bulgares devenus européens et donc normalement libres de circuler. La France s'appuie sur une circulaire de l'Union européenne qui permet aux pays membres d'établir des mesures transitoires après l'adhésion d'un pays. Les Roumains et les Bulgares peuvent pour le moment entrer en France sans formalité pour trois mois avec une pièce d'identité, mais n'ont pas accès à l'emploi, sauf pour 150 métiers connaissant des difficultés de recrutement. Ces mesures transitoires pourront se prolonger jusqu'en 2014.

Si les personnes enfreignent la législation sur le droit du travail, constituent une menace pour l'ordre public ou présentent « une charge déraisonnable pour le système d'assurance sociale français », des APRF (arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière) et OQTF (obligation à quitter le territoire français) peuvent leur être délivrés. Les rapports successifs du collectif Romeurope montrent que les mesures d'éloignement sont presque toujours motivées de façon très contestable d'un point de vue juridique.

Les Roumains et les Bulgares sont aujourd'hui plus fréquemment reconduits que lorsqu'ils n'étaient pas encore « européens ». Pour 2011 on ne peut que s'effrayer du sort qui va leur être réservé avec un fichage renforcé (fichier OSCAR) et la mise en pratique des lois d'exception LOPPSI2, qui se traduiront pour les Roms et Gens du voyage par une évacuation arbitraire sur simple appréciation du Préfet (sans jugement, le Préfet se substituant au propriétaire) et par la destruction des constructions édifiées et des caravanes, le tout assorti d'une amende de 3750 euros....

207 voix pour, 289 voix contre, c'est par ce score que le 1^{er} février, l'Assemblée Nationale a rejeté la proposition de loi pour mettre fin au traitement discriminatoire des Gens du voyage porté par le groupe PS et Gauche démocrate.

Les groupes UMP et Nouveau centre se sont opposés à cette demande d'abrogation de la loi du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable en France sans domicile, ni résidence fixe.

Le fichier O.S.C.A.R.

Grégoire Cousin présente **Le fichier O.S.C.A.R. (Outil de Statistique et de Contrôle de l'Aide au Retour). Le consentement.**

Grégoire Cousin est doctorant en droit public au sein du Groupe d'études et de recherche sur la coopération internationale et européenne (GERCIE) Il était également en 2008 délégué national en région Rhône-Alpes de la CIMADE, notamment auprès des publics communautaires. Il est aussi actif à Romeurope.

L'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans L'Union Européenne a eu pour effet de faire sortir les Roumains et les Bulgares et particulièrement les Roms Roumains et Bulgares des procédures d'éloignements de droit commun. Cela a eu un impact important sur les statistiques du ministère en charge de l'immigration puisqu'en 2006 sur 23831 personnes éloignées 6242 étaient roumaines ou bulgares dont la plupart Roms. Pour compenser cette « perte » statistique le ministère a développé les aides au retour humanitaire qui ont à partir de 2007 littéralement explosé. En décembre 2006, une circulaire a prévu la possibilité pour l'ANAEM aujourd'hui l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) d'allouer aux citoyens de l'Union européenne une aide au retour humanitaire (ARH). Ce n'était qu'un dispositif embryonnaire (548 personnes en 2006, 757 du 1er janvier 2007 au 31 août 2007). L'Aide au retour humanitaire est aujourd'hui composé d'un billet de retour en Roumanie plus un petit pécule de 300 euros + 150 par mineur, ce qui correspond au salaire médian roumain.

Cette aide au retour est bien entendu volontaire, il existe toute une échelle de pratiques autour de cette aide : des ressortissants roumains viennent spécialement de Roumanie juste trois mois pour pouvoir toucher l'aide, des personnes présentes sur le territoire en butte à diverses difficultés décident de repartir définitivement, abandonnant leur projet migratoire. La majorité des départs avec l'aide au retour est toutefois impulsée par l'administration.

En 2008 plus de 9 000 Roumains et Bulgares ont fait l'objet d'une ARH (8 240 Roumains et 938 Bulgares) ; plus de 11 000 en 2009 (10 177 Roumains et 863 Bulgares). En 2010, 84 % des 8 000 Roumains et Bulgares qui avaient quitté la France à la fin de l'été 2010 ont relevé de ce dispositif.

Pourtant ces citoyens européens sont en droit de revenir immédiatement. Il est possible qu'ils touchent à plusieurs reprises l'aide au retour bien que l'OFII ne puisse normalement l'octroyer qu'une fois. C'est d'ailleurs hautement probable puisque la population de Roms roumains et bulgares est stable en France depuis 2007 autour de 10 000 à 15 000, et qu'elle ne tourne que relativement peu, les associations relèvent qu'elles suivent les mêmes personnes plusieurs années. Autrement dit le gouvernement renvoie chaque année les 2/3 des Roms Roumains et Bulgares présents sur le territoire en leur octroyant une ARH et malgré ce fait la population visée reste stable en nombre, mais également dans sa composition et pour cause : les entretiens que nous avons effectués montre que certaines personnes ont pu toucher jusqu'à 3 fois l'ARH dans une même année. Prenant conscience dès la fin 2007 des limites du dispositif, le lé-

gislateur a autorisé en novembre 2007 (art. L. 611-3 CESEDA) la création d'un traitement de données servant à identifier les bénéficiaires et à établir des statistiques.

Ceci montre que l'inefficacité d'une politique publique n'entraîne pas sa disparition mais la mise en accusation de ces bénéficiaires pour fraude et la mise en place d'un système d'identification. En application de l'article L 611-3 CESEDA le décret n° 2009-1310 du 26 octobre 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux étrangers bénéficiaires du dispositif d'aide au retour géré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration crée le fichier OSCAR « Outil de statistique et de contrôle de l'aide au retour ». Ce fichier comporte plusieurs « modules ».

- Un premier module biométrique comprend : les images numérisées des empreintes des dix doigts du bénéficiaire et de ses enfants mineurs âgés d'au moins douze ans ou la mention de l'impossibilité de collecte totale ou partielle de ces empreintes.
- Un second module d'informations d'identification civile du bénéficiaire (état civil de la personne, photographie d'identité, date d'entrée en France, Numéro AGREDF (numéro national des étrangers, Numéro, date et lieu de délivrance du passeport ou laissez-passer, motifs de la demande ; nombre de personnes concernées par la mesure, liens unissant les bénéficiaires.

Théoriquement, le filtre de l'intermédiaire du responsable du traitement devrait empêcher une communication de l'ensemble du fichier, mais nous pensons que l'OFII n'aura ni la volonté, ni la capacité politique de s'opposer à une telle communication si elle est demandée par une préfecture ou le ministère de l'intérieur.

Nous ne pouvons ignorer que l'A.R.H. reste généralement un dispositif volontaire bien que les motivations soient parfois forcées. Les bénéficiaires de l'A.R.H. pris dans un vaste système d'identification policière auront en partie consenti à leur fichage. Il est évident que ce consentement est partiel, c'est un consentement à figurer dans les fichiers de l'OFII, ce n'est pas un consentement aux possibles utilisations futures du fichier. Une prise de conscience des risques que comprend l'inscription dans un tel fichier et donc le bénéfice de l'A.R.H. est nécessaire. En cas de radicalisation de la politique tzigane, les personnes qui se seront défiées dès aujourd'hui d'un dispositif « généreux » seront moins facilement identifiables demain comme de « dangereux nomades transnationaux ». Nous pouvons espérer que la prise des empreintes des dix doigts par sa forte symbolique bio-politique serait salutaire si elle faisait prendre conscience individuellement au bénéficiaire de l'A.R.H qu'il consent à une identification policière généralisée et que les fichiers de police finissent toujours par servir.

[1] Rapport DER Cimade 2006.

[2] L'Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations.

[3] Aide au Retour Humanitaire circulaire interministérielle n°DPM/ACI3/2006/522 du 7 décembre 2006.

PERMANENCE

d'accueil et d'assistance juridique du SIEGE

Rapport d'activité pour l'année 2010

La Permanence d'accueil et d'assistance juridique du siège comprend un effectif de 40 conseillers/ères bénévoles qui accueillent tout au long de l'année, du lundi au samedi, plus de 60 étrangers/ères par semaine en situation irrégulière.

Le rôle de chaque conseiller/ère consiste à accueillir, écouter, comprendre et analyser la situation de chaque visiteur, à donner une information sur les suites à prévoir et à envisager des actions telles que :

- établir en urgence (48 h.) un recours auprès du Tribunal Administratif (T.A.) contre un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (A.P.R.F.) ;
- établir dans les délais une demande d'Aide Juridictionnelle (A.J.) pour procurer au demandeur l'assistance gratuite d'un avocat pour un recours contre une obligation à quitter le territoire français (O.Q.T.F.) ;
- procéder au suivi d'un dossier déjà en cours ;
- envisager un accompagnement en préfecture ou au T.A. ;
- réunir les documents nécessaires à

l'ouverture d'un dossier, si l'un ou l'autre des critères exigés est rempli et procéder à la demande.

- ne rien tenter, en expliquant que la situation ne permet pas de remplir le ou les critères exigés par l'administration.

On constate au fil du temps que les critères imposés par l'administration pour le dépôt d'une demande sont de plus en plus compliqués et difficiles à satisfaire, et les préfectures de plus en plus taillonnes pour l'examen des dossiers.

Le résultat des demandes, lorsque leur dépôt est accepté, traîne en longueur en donnant lieu le plus souvent à la délivrance d'un récépissé de 3 mois sans autorisation de travailler qui peut être renouvelé deux, trois, quatre fois ou plus, c'est-à-dire sur une période d'un an ou plus, laissant la personne en attente en situation régulière sur le territoire français, mais sans aucun moyen d'existence. Les demandes restent souvent sans réponse car cela est pratique ! l'administration considère généralement que « quatre mois (ou quelquefois deux mois ?) sans réponse équivaux à un refus implicite » pour un recours éventuel sans motif de refus.

La situation des personnes malades est tragique, car l'autorité médicale attachée à la préfecture « considère que bien que l'état de santé de la personne nécessite une prise en charge médicale dont le défaut pourrait entraîner pour lui des conséquences d'une extrême gravité, cette prise en charge peut être dispensée dans son pays d'origine » et donne à la préfecture un avis défavorable, sans tenir compte ni du coût du traitement, ni des revenus de la personne, ni des distances qui peuvent séparer le lieu d'habitation du centre de traitement, souvent plusieurs centaines de km, sans moyen de transport.

En ce qui concerne les travailleurs sans papiers, les différentes circulaires publiées sous l'impulsion de la C.G.T. créent une situation confuse et donnent lieu à des interprétations contradictoires avec des résultats actuellement décevants.

En conclusion, la situation des Sans Papiers est de plus en plus précaire, incertaine et angoissante pour la plupart d'entre eux, notamment pour les malades, les familles et les femmes seules avec des enfants mineurs, les demandeurs d'asile...

Nantes, janvier 2011 : 9 familles à la rue et un grand coup de colère des associations !

9 familles (17 adultes dont 2 mamans enceintes et 20 enfants), récemment déboutées du droit d'asile, ont reçu de la Préfecture l'injonction de quitter l'hôtel où elles étaient hébergées. Il leur est proposé « l'aide au retour » qu'elles ont refusée, puisqu'elles ont fui leur pays. Elles ont encore des procédures en cours : réouvertures de dossiers, recours au

Tribunal Administratif pour casser des Obligations à Quitter le Territoire Français (OQTF), demandes de séjour pour raisons de santé...

Comme l'a écrit au préfet un professeur, dans une lettre de soutien à une de ses élèves, « cette politique est bête et injuste » : comment croire que la présence de ces familles va mettre en péril l'équilibre social du pays !

Associations, équipes enseignantes, parents d'élèves se mobilisent activement :

manifestation à la préfecture, goûters solidaires, parrainages citoyens, interventions auprès des élus. Ils ont obtenu que l'hébergement soit assuré par le Samu social, mais pour combien de temps ?

La mobilisation se poursuit pour que ces personnes puissent vivre dignement et assurer à leurs enfants l'éducation et l'avenir auquel ils ont droit.

Françoise Thoumas
(Comité de Nantes du MRAP)

Quelques informations

SUR CE QUI SE PASSE POUR LES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS, À 90% AFGHANS, PRÉSENTS DANS LE 10^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Ils sont toujours aussi nombreux à arriver à Paris : 670 jeunes Afghans en 2008, 860 en 2009, 970 en 2010... Et c'est loin d'être exhaustif, car cela ne prend en compte que ceux que nous rencontrons le soir, dans le cadre des actions au sein du Collectif de soutien des exilés du 10^{ème}, et de plus ne concerne que les jeunes afghans. (voir <http://www.exiles10.org/spip.php?article1303>)

Ils sont toujours aussi nombreux à partir. Moins d'une centaine (plus proche de la cinquantaine probablement, mais nous n'avons jamais pu obtenir des données précises de l'Aide Sociale à l'Enfance - ASE) restent en France chaque année. La plupart poursuivent leur parcours d'exil et de plus en plus vers les pays scandinaves, contrairement à l'idée répandue selon laquelle ils veulent tous aller en Angleterre. Et ceci n'a rien d'étonnant lorsque l'on voit la manière de les accueillir à Paris.

La Mairie de Paris et la Préfecture d'Ile de France n'arrêtent pas de vanter les efforts faits, mais que constate-t-on ?

Le dispositif "Versini" de primo accueil à Paris (avant que ces jeunes ne soient pris en charge par l'ASE) est dramatiquement inadapté : en 2005, il y avait environ 40 places disponibles (hôtels où France Terre d'Asile les envoyait, foyer Enfants du Monde au Kremlin Bicêtre et Relais 18). Aujourd'hui il y a autour de 100 places disponibles (avec un plus de 22 places durant l'hiver) dont 25 places dans un accueil de jour pour SDF (ESI), transformé en dortoir de nuit pour les mineurs, où ils dormiront les uns à côté des autres sur des tapis de sol et d'où ils seront mis dehors à 7h30 quel que soit le temps. Dans le même temps, et en ne comptabilisant que les Afghans dans le 10ème, on est passé de 250 arrivées par an à 1000.

Beaucoup de ces jeunes doivent dormir dehors (voir <http://www.exiles10.org/spip.php?article1296>) et ceux qui sont mis à l'abri dans l'ESI passeront leur journée à errer dans le 10ème. Peu de suivi socio-éducatif pour eux. Ils peuvent aller à la Maison du jeune réfugié (nom donné aux nouveaux bureaux de FTDA mineurs), mais la capacité d'accueil est limitée et s'y rendre sans titre de transport expose les jeunes à des risques.

Dans ces conditions, après des semaines à errer le jour et à être stockés la nuit dans des conditions précaires, la grande majorité décide de partir, d'autant plus que ceux qui veulent rester doivent encore franchir de nombreux obstacles. Certains, de plus en plus nombreux compte tenu du manque de capacité d'accueil dans les associations du dispositif Versini, se rendent directement à l'ASE. S'ils ont la chance d'avoir une bonne tête ou de tomber sur un « bon » éducateur, ils seront mis à l'hôtel. S'ils n'ont pas cette chance, ils iront de rendez-vous en rendez-vous, parfois durant des mois, sans être hébergés. Ceux pris en charge par les associations attendront plusieurs mois leur prise en charge dans le droit commun.

Et qu'ils soient logés ou non, la très grande majorité sera envoyée à l'expertise d'âge osseux, même s'ils ont leur document d'état civil original avec eux. En attendant le résultat, ceux qui ne sont pas pris en charge par les associations ne bénéficieront d'aucun

suivi socio-éducatif, d'aucune scolarisation, même pas de cours de français. Cette année, certains ont dû attendre plus de 4 mois le rendez-vous pour cette expertise.

Très nombreux sont ceux qui seront déclarés majeurs. Avec une marge d'erreur de 18 mois (en France, car dans d'autres pays la marge d'erreur est estimée à plus de deux ans) on a un fort risque, quand on a plus de 16 ans, d'être déclaré majeur. Alors il faudra qu'on les aide à saisir le juge des enfants pour faire reconnaître leur minorité... encore un mois ou un mois et demi d'attente.

En 2010 nous avons saisi le tribunal des enfants 32 fois et avons obtenu 28 décisions favorables des juges (3 jeunes étaient partis avant l'audience, lassés d'attendre et un a été déclaré majeur). L'ASE n'a pas apprécié ces décisions, mais n'a fait appel qu'une seule fois en novembre 2010. Elle a cependant envoyé plusieurs fois des lettres aux juges des enfants pour contester la minorité des jeunes.

Début 2011 la part de mineurs déclarés majeurs par les juges pour enfants a augmenté, que les saisines soient faites par le MRAP, le GISTI ou FTDA.

On observe actuellement une remise en cause des documents d'état civil, avec parfois même un refus de les prendre en considération. L'avis de l'ASE (mais quel avis quand les jeunes concernés n'ont eu qu'un entretien d'une heure et ce avec un traducteur par téléphone, qu'ils ne voient pour la plupart l'ASE que pour aller retirer leur allocation hebdomadaire, et qu'il n'y a aucun suivi socio-éducatif réel en attendant la décision du juge ?) et le résultat de l'expertise osseuse (malgré le manque de fiabilité dénoncé par de nombreuses autorités nationales ou internationales) semblent plus importants que le document d'état civil, même quand son authenticité n'est pas remise en cause.

Les appels en cours permettront peut-être de renverser cette tendance si nous obtenons des arrêts confirmant la minorité de ces jeunes comme en juillet 2009.

Mais ce n'est pas fini... une fois l'ordonnance de placement provisoire obtenue et le jeune confié par le juge à l'ASE, encore faut-il prévoir sa scolarisation, son placement en foyer ou famille d'accueil, son intégration. Faute de place, l'ASE les loge à l'hôtel où certains végètent des mois (parfois jusqu'à un an et quelque) mis dans un placard, pour certains sans scolarisation, sans formation professionnelle. Nous venons de saisir Dominique Versini, la Défenseuse des enfants, du cas d'un jeune dans cette situation et à cette occasion nous l'avons saisie de la situation générale des jeunes abandonnés à eux-mêmes dans les hôtels.

Ce travail constant d'interpellations sur les conditions de primo accueil et de prise en charge par l'ASE est nécessaire pour que l'Etat et le département de Paris se décident enfin à prendre les mesures nécessaires, à débloquer les moyens financiers et humains nécessaires, pour permettre à l'ASE de fournir un accueil digne à ces jeunes qui sont avant tout des mineurs en situation de danger.

JM

DOUCE EUROPE

A. M. et A. G. sont un couple de demandeurs d'asile qui a fui la Mongolie en 2007 pour se réfugier aux Pays-Bas. Ulaaka, leur fils aîné resté au pays, est confié à sa grand-mère. Un second enfant, Amarbajagan, naît en 2008, à Rotterdam.

Déboutée de l'asile, Mme M. est arrêtée le 25 juin 2010 et placée en rétention quelques semaines à peine après que son fils aîné a rejoint ses parents et son frère. Enceinte et gravement malade, elle est libérée le 20 novembre 2010 avec l'ordre de quitter le territoire néerlandais sous 48h. Elle se réfugie alors en France, à Rennes, où vit déjà une importante communauté mongole : 2 mois de galère pour cette femme enceinte, malade, seule avec deux enfants, en pleine période hivernale quand les centres d'hébergement sont saturés. Elle décède à 34 ans, en donnant naissance à leur troisième enfant, le 4 janvier 2011. Les deux premiers enfants sont provisoirement recueillis par une famille mongole, sous la responsabilité du Conseil Général d'Ille et Vilaine. Le fils aîné est scolarisé en collège à Rennes. Le nouveau né, prématuré de sept mois, reste hospitalisé.

Son conjoint, resté aux Pays-Bas, a été à son tour interpellé le 28 octobre 2010. Il est alors placé au Centre de Zeist Soesterberg, dans un pays où la durée de la rétention peut atteindre 18 mois. Quelques jours après le décès de sa femme, Mr.G. est présenté à un juge néerlandais qui refuse de le libérer, malgré la situation dramatique, pour manque de preuve sur la paternité. La procédure pour prouver la paternité de Mr G. s'annonce longue et complexe. Pendant ce temps, trois orphelins attendent le retour de leur père...

S'engage alors un bras de fer entre RESF soutenu par le MRAP, la CIMADE et le GISTI et les autorités néerlandaises pour obtenir au plus vite le retour de Mr G. auprès de ses 3 enfants. Cette histoire bénéficie alors d'une importante médiatisation qui semble embarrasser les Pays-Bas... Afin d'augmenter la pression, un rassemblement est prévu le 2 février devant l'ambassade des Pays-Bas à Paris pour exiger sa libération. La veille, l'ambassade néerlandaise publie sur la page d'accueil de son site une note signalant que « dans l'intérêt des enfants »

les Pays-Bas sont disposés à le libérer si le gouvernement français lui permet de rejoindre ses enfants. Devant la pression des militants, des médias et de quelques parlementaires européens, Hortefeux cède et donne son accord. Première victoire !

Le 7 février, Mr G. est accueilli à Roissy par ses enfants et leur famille d'accueil, Nicole Kiil Nielsen eurodéputée, des militants RESF et des médias, comme à la gare de Rennes où un accueil chaleureux lui est réservé. Dès le lendemain, il se rend à la préfecture avec son avocat, Mélanie Le Verger (coprésidente du MRAP 35) et son comité de soutien : une autorisation de séjour lui est alors délivrée. Seconde victoire ! Un logement est aussi mis à sa disposition. Troisième victoire !

Après plus de 3 mois d'enfermement et la mort de sa femme en couche, Mr G. doit maintenant tout reconstruire en France. Ce n'est pas du Zola. Cette histoire tragique se passe en 2011, ici, en Europe. Elle est emblématique du traitement indigne infligé aux étrangers en situation irrégulière dans une Union européenne qui ferme ses frontières et enferme les migrants.

Carole Bohanne - CL I. & V.

Festival ST DENIS :

39^e quinzaine antiraciste de St Denis du 1^{er} au 31 Mars « l'égalité des hommes »

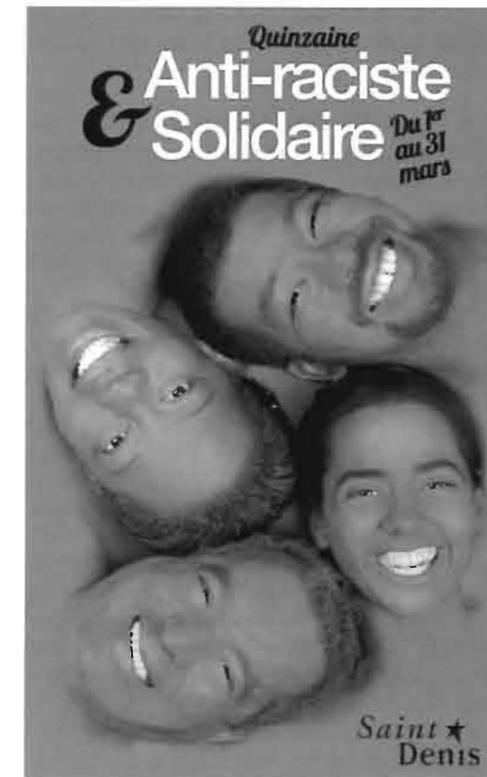
Des initiatives, débats, rencontres, fêtes, événements œuvreront chacun à leur manière pour faire reculer les discriminations.

Les citoyens des 130 nationalités qui vivent, travaillent chaque jour à St Denis se rassembleront autour d'une exigence commune
« Vivre Ensemble dans l'Égalité des Droits »
Le MRAP St Denis est partenaire à part entière de cette quinzaine Anti Raciste organisée par la ville.

Le MRAP affichera 60 ans de lutte avec plus de 60 créations graphiques

- 4 mars Ouverture de l'expo 18H
- 18 mars Soirée musicale avec lecture d'extrait du manifeste « Indignez vous »
- 19 mars Après midi poétique
- 20 mars Agapa de Clôture

Lieu : le Soixante Adada - 60 rue G. Péri à St Denis 01 42 43 72 64.



LA LUTTE CONTRE LE RACISME : UN COMBAT RÉPUBLICAIN

Pierre Mairat, Avocat du MRAP



Hortefeux, Girot de Langlade, Longuet, Zemmour, Dieudonné... La liste s'allonge régulièrement des ministres, préfets, élus de la République ou encore journalistes à la mode, « humoriste reconverti » etc. qui doivent ou qui ont dû répondre devant les tribunaux de leurs tirades racistes, qui sur les arabes, qui sur les juifs, qui sur les noirs, qui sur les roms...

Lorsque Marine Le Pen désigne à la vindicte les musulmans en comparant l'occupation nazie durant la seconde guerre mondiale à la pratique de leur culte dans la rue faute de lieux de prière décents, le parti d'extrême droite qu'elle représente est dans le rôle et la fonction que ses dirigeants se sont assignés : la haine de l'autre.

En revanche, lorsqu'un ministre de la République, garant de l'unité nationale, vice-président d'un des plus grands partis de notre pays stigmatise les arabes : « quand il y en a un ça va. C'est quand il y en a beaucoup qu'il y a des problèmes. », lorsqu'un préfet de la République après avoir considéré que « les gens du voyage vivent de rapines et d'escroquerie », s'exclame à propos d'agents de sécurité noirs : « on se croirait en Afrique », c'est alors la République et les valeurs universelles qu'elle incarne qui sont salies.

Comment peut on participer à l'éveil des consciences, promouvoir le vivre ensemble, espérer faire reculer racisme, discrimination, xénophobie si, dans les plus hautes sphères de l'État, la parole raciste se libère ? Comment s'étonner dans ces conditions qu'Eric Zemmour puisse affirmer sans autre considération : « (...) la plupart des trafiquants sont noirs et arabes, c'est comme ça, c'est un fait. » ou encore, à la

question : « Quand par exemple certains employeurs s'adressent à des directeurs d'agences d'intérim et leur disent « s'il vous plaît, je ne veux pas d'arabe et de noir » c'est injuste quand même, non ? Reconnaissez-le », Eric Zemmour de répondre : « Ils ont le droit ».

Comment s'étonner alors que Dieudonné se répande régulièrement en injures antisémites revendiquant « le droit à un parallélisme des formes » !

Comment s'étonner encore qu'un cadre de la SNCF de Valenciennes profère des injures racistes d'une extrême gravité à l'encontre d'un employé sous le seul prétexte qu'il est d'origine maghrébine ?

Comment s'étonner de la recrudescence du racisme et de l'antisémitisme en France si nos gouvernants qui représentent la légitimité républicaine stigmatisent à des fins basement politiciennes des personnes à raison de leur origine, de leur ethnie ou de leur religion ?

C'est le devoir de tous citoyens, au premier rang desquels celles et ceux en charge de responsabilité, de rejeter avec force la tentation, pour expliquer les maux de notre société, de désigner des boucs émissaires à la vindicte, de substituer une grille de lecture ethnique à une grille de lecture économique, sociale, etc.

Le MRAP a vocation à poursuivre inlassablement les auteurs quels qu'ils soient de propos racistes, de quelque nature qu'ils soient. C'est par essence son combat républicain.

Pierre Mairat

PROCES

- 1 - Une plainte a été déposée par le MRAP contre Marine Le Pen du chef de provocation à la haine, à la discrimination et à la violence à l'égard d'un groupe de personnes du fait de leur appartenance à une religion.
- 2 - La Cour d'Appel de Paris a fixé au 9 juin 2011 la date d'audience qui évoquera en appel la condamnation pour injure raciste que le Tribunal de Grande Instance de Paris à l'initiative du MRAP a prononcée à l'encontre de Brice Hortefeux.
- 3 - Le Préfet Paul Girot de Langlade à plusieurs reprises au cours de sa carrière s'en est pris aux gens du voyage.
- 4 - Paul Girot de Langlade a été condamné pour injure raciste le 2 juillet 2010 à 1500 euros d'amende par le Tribunal de Grande Instance de Créteil et l'appel sera évoqué à l'audience du 25 mai 2011. Le MRAP s'est constitué partie civile.
- 5 - Eric Zemmour est poursuivi pour injures racistes et provocation à la discrimination raciste. Le MRAP s'est constitué partie civile. Le jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris doit être rendu le 18 février 2011.
- 6 - Le MRAP s'est constitué partie civile. Dieudonné a interjeté appel de sa condamnation à 10.000 € d'amende. La Cour d'Appel doit rendre son arrêt le 17 mars 2011.
- 7 - A l'initiative du comité local du MRAP de Valenciennes, le tribunal de grande instance de Cambrai a condamné le cadre de la SNCF pour propos racistes envers un de ses collaborateurs à 3000 € de dommages et intérêts, 300 € pour le MRAP et 600 € pour la victime.
- 8 - Rapport de la CNCDH 2009.



Tous pas pareils
Tous égaux

Le 21 Mars, journée internationale de lutte contre le racisme, représente un temps fort pour le MRAP, l'éducation à la citoyenneté contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

Moyen de prévention, travail de fond, c'est une priorité, une clé pour le « bien vivre ensemble », un appel à s'engager pour l'égalité des droits contre les discriminations, le citoyen se construisant avec les autres, tout au long de sa vie.

Le MRAP se place également sur le terrain de la mémoire, de toutes les mémoires, ceci permettant à chacun de se situer tout en mettant en évidence son rôle dans l'histoire collective, faite de déchirements, d'exploitations, mais aussi de luttes, de solidarités.

L'éducation à la citoyenneté doit sans cesse s'affirmer, se renforcer pour faire face aux évolutions du racisme sous toutes ses formes.

Un peu d'histoire : le 21 mars

Cette date hautement symbolique commémore un épisode dramatique, à Sharpeville en Afrique du Sud, le 21 Mars 1960.

Ce jour là, lors d'une manifestation pacifique contre l'apartheid, 60 000 Africains brûlèrent leur laisser-passer devant la police. Celle-ci a ouvert le feu, tuant 69 personnes, et 200 autres furent blessées dont de très nombreux collégiens et lycéens. Ce massacre fut décisif dans la lutte contre l'apartheid. Il amena l'Assemblée Nationale des Nations Unies à instituer cette journée : « Journée Internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » en 1966.

Il est important de souligner, dans le cadre de la Semaine d'Education Contre le Racisme, ce combat antiraciste, pour l'égalité, mené par des jeunes lors de ces événements tragiques.

Le p'tit citoyen

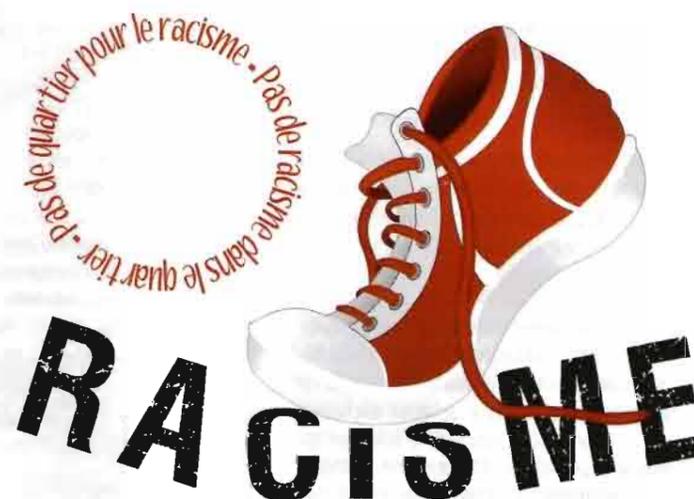
mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

Être citoyen, c'est s'engager.

Les injures racistes, ça fait mal !

Être français, c'est être pluriel.

Le racisme est un délit. AGIS



Parce que « LA XÉNOPHOBIE D'ÉTAT TUE LES DROITS DE TOUS »

21 MARS 2011

LE MRAP POUR UNE EDUCATION AU NON-RACISME ET À L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

- Le MRAP axe son travail depuis plusieurs années sur la **question identitaire**.

Cette question est au centre des affrontements idéologiques dans cette période où les inégalités sociales s'accroissent et envahissent notre quotidien comme jamais. Identité nationale, discriminations racistes et xénophobes, « guerre des religions », « choc des civilisations », slogans qui constituent la réponse de l'Etat français à la très grave crise économique, sociale et politique pour empêcher des changements sociaux qui nous sont présentés comme hors de portée ?

- Le MRAP, tout au long de l'année et plus particulièrement au moment de la semaine de l'éducation travaille à l'édification d'une société plus juste fondée sur la tolérance et la reconnaissance de l'autre.
- Le MRAP travaille à établir un dialogue avec des jeunes et des moins jeunes, en partant de leurs préoccupations, de leurs doléances, de leurs inquiétudes et de leurs revendications.

- Le MRAP produit des outils qui permettent de déjouer les masques des nouveaux racismes, de débusquer ce qui se cache derrière les apparences.

Lors des journées de « réflexion » et d'échange de nombreux participants ont partagé leurs travaux et expériences dans le domaine de l'éducation au non-racisme sous toutes ses formes, échanges nécessaires au fonctionnement et à la vitalité du MRAP.

- Le MRAP a un rôle important à jouer pour susciter une formation des enseignants et des éducateurs au non-racisme, tragiquement absente dans un contexte politique hostile.

Les relations entre le MRAP, les enseignants, les éducateurs, les parents et les jeunes deviennent essentielles, pour construire la résistance à une politique devenue exclusivement sécuritaire et répressive, politique qui trouve ses fondements dans une idéologie qui transforme profondément les valeurs de la république puisque l'exclusion devient une « valeur » fondamentale.

Dans un tel contexte, les discriminations ne peuvent que s'accroître dans tous les domaines: économique, social, éducatif et culturel...

Pour exclure il faut une société de concurrence et de performances. Il faut fabriquer des élites et des « laissés-pour-compte », un système d'excellence et de compétition avec des primes au mérite et à l'arbitraire pour obtenir la servilité des recteurs et chefs d'établissement, pour renforcer la concurrence entre enseignants, entre établissements, entre élèves.

L'école républicaine ne corrige plus les inégalités sociales, au contraire, elle les amplifie et accentue l'effet ghetto des quartiers défavorisés, accélérant le mouvement de ségrégation aidé par une carte scolaire déchirée qui multiplie discriminations et exclusions.

- Le MRAP a organisé des rencontres théâtrales avec BlonBa, une structure artistique africaine devenue l'un des centres les plus féconds de la vie culturelle en Afrique de l'Ouest, et qui a aussi engagé un travail de fond pour mettre en place des échanges culturels franco-africains
Le théâtre, pouvoir de la parole peut contribuer à une éducation contre la montée des intolérances et de tous les racismes qui gangrènent la planète sur fond de guerre et de violences extrêmes. Le citoyen se construit avec les autres tout au long de sa vie. Nous désirons partir des discriminations vécues et construire un combat pour l'égalité des droits.

- Le MRAP autour de spectacles de théâtre réaffirme la nécessité d'aborder les questions posées à l'indépendance économique, politique, culturelle de l'Afrique, questions posées par la reconnaissance des crimes coloniaux et de leurs conséquences sur les formes prises par la décolonisation et la difficile et longue reconstruction des pays africains.

L'histoire post coloniale est aussi notre histoire. L'Amitié entre les peuples ne peut se construire que par la prise de conscience

que nos histoires sont imbriquées, faites de déchirures, d'exploitation, mais aussi de luttes et de solidarité.

Face à la xénophobie d'Etat : du discours de Dakar aux lois qui excluent, stigmatisent, discriminent, il est plus que jamais nécessaire de travailler à la reconnaissance de l'autre, différent, comme fondatrice de l'égalité entre les hommes.

Ce travail de réflexion et d'échange s'inscrit dans un projet de société, sans domination, et qui vise à promouvoir de véritables citoyens émancipés des idées toutes faites et simplificatrices, capables de solidarité, désireux de transformer le monde et faire progresser le mieux vivre ensemble.

La culture constitue l'un des moyens de cette construction.

Nous soutenons la recherche de voies nouvelles à l'émancipation humaine de l'Amérique latine à la Tunisie et à l'Égypte, de l'Europe à l'Afrique.

Nous soutenons les marches des peuples tunisien et égyptien contre un pouvoir dictatorial, corrompu, anti social, marches pour les libertés, pour plus de justice et pour le progrès social. Ces marches où les femmes avec ou sans voile prennent toute leur place.

Ces marches ne mettent-elles pas à mal le « choc des civilisations ». Ce nouveau concept élaboré par les tenants d'un ultra libéralisme et du capitalisme mondialisé, qui a défini un nouvel ennemi décrit à partir de pratiques renvoyant à un héritage religieux, « guerre des religions » à la place de la lutte des classes. Cette théorie aide les forces de droite et d'extrême droite européennes, racistes, xénophobes, islamophobes et populistes à nourrir les divisions et les haines contre les musulmans.

Parce que la xénophobie d'Etat tue les droits de tous

- Le MRAP s'oppose à tous les fichages, se mobilise aux côtés de RESF et de toutes les associations contre l'immigration jetable, se mobilise pour soutenir les ROMS et gens du voyage.

- Le MRAP appelle à combattre l'entreprise sarkozyste de « rupture » avec l'édifice républicain pour lui substituer la « société du risque », pour opposer les Français les uns aux autres, entretenir la confusion entre immigration et délinquance.

- Le MRAP appelle à combattre la « guerre nationale aux voyous » décrétée par Sarkozy, « guerre contre la différence » qui criminalise une partie de la population, les plus démunis et les plus pauvres.

Le MRAP défend une éducation pour l'égalité des droits dans les différences.

Catherine Stern

SEMAINE D'EDUCATION CONTRE LE RACISME 2011

En Mars, comme chaque année un point fort sur la **SEMAINE D'EDUCATION CONTRE LE RACISME**.

Le 21 Mars, journée internationale de lutte contre le racisme, représente un temps fort pour le MRAP, l'éducation à la citoyenneté contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

Nous vous proposons d'utiliser le catalogue des outils pédagogique du MRAP pour vous soutenir et vous aider dans vos interventions et proposer le matériel dans les établissements scolaires, les centres de loisirs, les médiathèques. De plus en plus des antennes jeunesse, des centres sociaux municipaux nous contactent.

Pour la fin du mois de Février nous pourrions vous proposer en DVD, « Tous copains, tous humains, tous égaux », « Enquête d'identité », « Les oubliés de l'histoire » ainsi que « Caravane 55 ».

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le Secteur Education

Permanence téléphonique le Mercredi (14h-18h) au 01 53 38 99 92.

e.mail : education@mrp.fr
ou par Fax 01 40 40 90 98

ECHO du comité locaux

Comité local de Pau

Autour du 21 mars. Cette année, comme les autres années, invitation dans des collèges, lycées...

- Et justement à Monein, cette année, à l'invitation du responsable du Centre Social des Jeunes, projection du film « Invictus » de Clint Eastwood sur la coupe du monde de rugby de 1992, à la gloire de Nelson Mandela (qui n'a aujourd'hui que des amis !). Projection au cinéma d'art et essai de Monein le matin, devant des élèves de 5^{ème} (salle archi comble et enthousiaste) suivie d'un débat par demi classe, et le soir « ciné-club » soirée tout public (brochure jointe) débat avec Claude Roussie du Mouvement de la Paix et nous du MRAP. (Licra snobée !...)

- Invitation aussi à Oloron, au lycée Supervielle : intervention sur 2 jours (relance d'un prof de SES), en classes de seconde.

- Intervention au lycée St Cricq de Pau, toute la journée, avec Claude et Lucie.

Dans le même ordre d'idée, nous avons participé le lundi 10 mai à une journée pour les jeunes, place Royale à 14h, (rap, hip-hop, slam, capoeira, etc.) à l'invitation de Virginie de la Ligue de l'Enseignement.

La Fédération 93 prépare une malle de livres en direction de la jeunesse qui pourra accompagner l'exposition « les gens du voyage ».

Limoges 33^{ème} Fête de l'Amitié entre les Peuples le 12 mars 2011 Parc des Expositions

Chaque mois de mars, depuis 1978, à une date proche du 21, Journée Internationale contre le Racisme et les Discriminations, le Comité de Limoges Haute-Vienne organise sa Fête de l'Amitié entre les Peuples.

Rendez-vous annuel autour de valeurs partagées : la solidarité internationale, la défense des Droits de l'Homme, la promotion de la diversité, de l'interculturalité et du « vivre ensemble », ce sont environ un millier de personnes, militants et sympathisants associatifs, personnes issues de l'immigration et des quartiers populaires qui participent à cette Fête.

Fête de la rencontre, de l'échange, du dialogue, gratuite, ouverte à tous, et spécialement à tous ceux qui ont peu d'occasion d'être à la Fête, d'entendre de la belle musique, de déguster le couscous d'Halima et sa famille.

Une trentaine d'associations et d'organisations œuvrent en faveur de la solidarité et présentent leurs actions.

Des groupes de musiques du monde se succéderont sur scène avec une pause en début de soirée pour notre habituel débat auquel le public est invité à apporter sa contribution.

Comité local de Allier

Projet 2011 : Citoyenneté - égalité des droits

Caractéristiques de l'action : Objectif

Amener une Réflexion Citoyenne, pour le respect de la personne dans sa différence. Dans la continuité du 5 juin 2010, afin de pérenniser ce combat de lutte contre toutes incivilités.

Contenu de l'opération : Approcher un public de tous âges qui assiste aux matchs de football Saison 2011-2012 sur l'agglomération. Moulinoise. Intervention de clowns à l'entrée du stade à l'arrivée du public et au cours de la mi-temps.

(Le clown n'est ni jugeant, ni moralisateur, il est là pour mettre en avant et en lumière des situations par le burlesque et le rire. Il est le miroir de nos propres émotions.

2^{ème} projet : Intervention citoyenne dans le premier semestre 2011, dans un collège rural sur la demande du principal, auprès d'élèves de sixième.

3^{ème} projet : Conseil Général Magma journée en direction des jeunes (musique, attraction, conférence, le MRAP 03 participera à travers une exposition.

Semaine de l'éducation (AFMD-AMNESTY – MRAPO3- PARTENIA- RESF. une rencontre prévue avec le représentant de la HALDE nouvellement arrivée sur l'agglomération Moulinoise pour tenir une permanence une fois par mois.

Enfin le comité local participera au forum des associations en automne

Nord pas de calais

Programme des interventions pédagogiques 2011 fédération

13.14.15 interventions au lycée Kaysler à Denain sur le thème violence et contre le racisme classes 2^e

15 Février lycée professionnel A.Croizat à Auby thème la situation de Mumia Abu Jamal

8 mars MRES Lille rencontre avec les 16 jeunes d'UNICITE Présentation des activités du Mrap. DVD : Au pays des gueules noires, échange avec les jeunes.

16 mars Collèges Verlainne, Boris Vian, Levy Strauss, Louise Michel, Anatole France (Lille) Classes de 6^e et de 5^e Rencontres sportives inter collèges (Salle de sport Lazare Garreau à Lille)

18 mars Collège Jules Ferry (Coudekerque-Branche) Classes de 6^e et 5^e Expo : La Terre est ma couleur. Discussion sur le racisme au quotidien

21 mars à Raismes interventions écoles de la ville et collèges (environ 250 élèves durant la journée) sur le racisme et les discriminations

25 mars Collège Paul Langevin (Avesnes-les-Aubert) 4 classes DVD 12 regards sur le Racisme au quotidien Echange avec les élèves sur les séquences.

31 mars Collège Henri Durez (Estaires) 4 classes de 4^e DVD 12 regards sur le Racisme au quotidien Echanges avec les jeunes.

6 avril Collèges Verlainne, Boris Vian, Levy Strauss, Louise Michel, Anatole France (Lille)

Classes de 6^e et 5^e Rencontres sportives inter collèges (Salle de sport Sommerlinck à Ronchin)
19 mai Collège Henri Durez (Estaires) 4 classes de 5^e DVD 12 regards sur le Racisme au quotidien Echanges avec les jeunes.

Mai Collège Lavoisier à Saint Saulve interventions dans les classes de 3^e sur l'immigration et visite du Monde Arabe à Paris et le mémorial de la Shoah.

8 juin Collèges Verlainne, Boris Vian, Levy Strauss, Louise Michel, Anatole France

(Lille) Classes de 6^e et de 5^e Rencontres sportives inter collèges (Kayak sur la Deûle)

Paris

Préparation de la semaine de l'éducation contre le racisme

a) dans le 19^e arrondissement de Paris (contacts en cours pour présentation d'expositions, de films et de débats)

- Lycée Jean Jaurès

- Lycée Guimard

- Associations de jeunes AJAM et centres sociaux des quartiers défavorisés

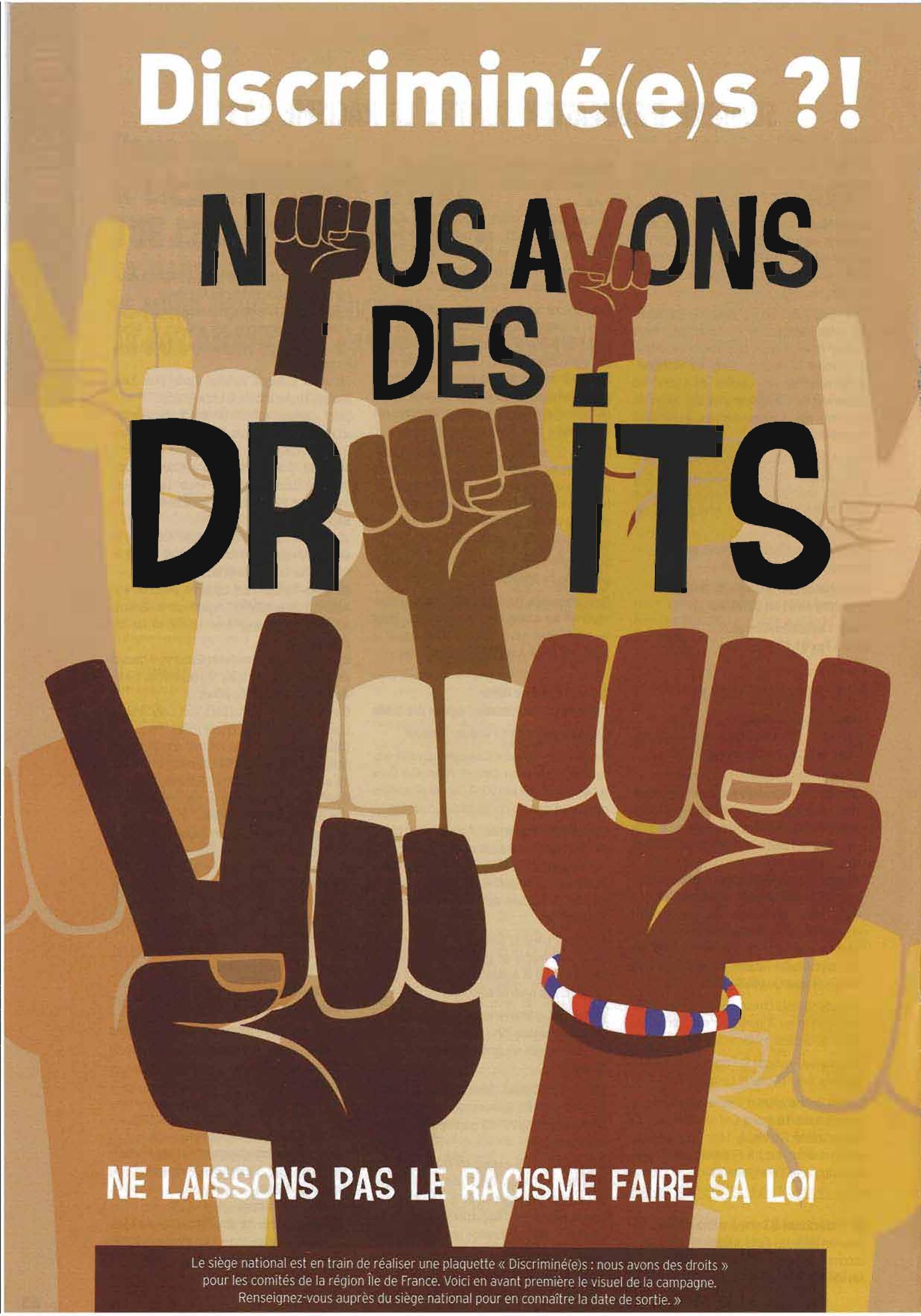
b) dans le 20^e arrondissement de Paris (contacts en cours pour présentation d'expositions, de films et de débats) :

- Relais Ménilmontant

- Antenne Jeunes rue des Panoyaux - du 14 au 21 mars – exposition « citoyenneté et égalité des droits » et film caravane 55 – débat le 17 mars de 15 h à 18 h.

Discriminé(e)s ?!

NOUS AVONS DES DROITS



NE LAISSONS PAS LE RACISME FAIRE SA LOI

Le siège national est en train de réaliser une plaquette « Discriminé(e)s : nous avons des droits » pour les comités de la région Île de France. Voici en avant première le visuel de la campagne. Renseignez-vous auprès du siège national pour en connaître la date de sortie. »